



Rapport d'activité 2023

Raportu d'attività 2023

Office de l'Environnement de la Corse
Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica



Photo de couverture : Flamants roses dans l'étang de Santa Ghjulia (Portivechju). Le site, propriété du Conservatoire du littoral, est géré par l'OEC depuis 2007.

Sommaire

1. Fonctionnement.....	p. 4
1.1. Fonctionnement administratif	
1.2. Moyens financiers	
1.3. Communication	
2. Gestion des déchets et économie circulaire.....	p. 6
2.1. La planification de l'action publique	
2.2. L'économie circulaire	
2.3. La gestion des déchets	
3. Prévention et gestion des risques naturels.....	p. 9
3.1. Instruction du PO FEDER FSE 2014-2020	
3.2. Le risque d'inondation	
3.3. La lutte contre l'érosion côtière	
3.4. La prévention du risque incendie	
3.5. La ressource en eau	
4. Protection et restauration du patrimoine bâti ancien et des paysages.....	p. 12
4.1. Les sites classés et la politique Grand Site de France	
4.2. La restauration du patrimoine bâti et des paysages non protégés	
4.3. Les sentiers du patrimoine - I Chjassi di a Memoria	
4.3. Etude de la fréquentation de la chaîne centrale de l'île	
5. Développement durable des territoires.....	p. 15
5.1. L'Observatoire du développement durable de la Corse	
5.2. L'éducation au développement durable	
5.3. Risques phytosanitaires	
6. Développement durable de la mer.....	p. 17
6.1. Stratégie nationale pour la mer et le littoral	
6.2. Lutte contre les pollutions marines	
6.3. Pêche artisanale et aquaculture	
6.4. Pratique durable de la plaisance	
7. Connaissance et conservation des milieux terrestres.....	p. 21
7.1. Comité territorial de la Biodiversité	
7.2. Conservatoire Botanique National de Corse	
7.3. Préservation de la faune sauvage	
7.4. Observatoire Conservatoire des Invertébrés de Corse	
7.5. Stratégie régionale des zones humides	
8. Espaces naturels protégés.....	p. 29
8.1. Le contrôle de gestion et le réseau des Réserves Naturelles de Corse	
8.2. La gestion des espaces protégés	
Riserva Naturale di i Bucchi di Bunifaziu	
Riserva Naturale di l'Isule di u Capicorsu	
Riserva Naturale di i Trè Padoli di u Suvartonu	
Riserva Naturale di u Monte Ritundu	
Gestion du domaine du Cdl du Suttanaccia	
Mission façade maritime occidentale	
Natura 2000 en Mer	
Sanctuaire Pelagos	

1. Fonctionnement

- Créé par l'article 57 de la loi n°91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) est un établissement public à caractère industriel et commercial doté d'une autonomie financière et d'une personnalité morale et juridique.

1.1 Fonctionnement administratif Ressources humaines

Au 31 décembre 2023, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) compte 178 agents dont 11 CDD de plus de 3 mois (9 contrats de remplacement). Par ailleurs, l'OEC a eu recours à 54 contrats saisonniers pour une durée moyenne de 2 mois, 6 étudiants ont bénéficié de contrats d'apprentissage et 11 autres ont été accueillis pour des stages d'une durée comprise entre 1 semaine et 3 mois.

81 agents ont été concernés par un ou plusieurs jours d'absence. Le nombre total de jours d'absence s'élève à 4 819 dont 4 073 pour maladie.

Par ailleurs, 91 demandes de formation (102 agents) ont été validées en 2023, 20 d'entre elles seulement ayant pu être réalisées (44 agents).

Instances

Le Conseil d'administration de l'OEC s'est réuni 4 fois en 2023, dont une séance délocalisée dans la commune de Bunifaziu, et le Bureau 3 fois. 245 délibérations ont été prises (43 par le CA et 202 par le Bureau), ainsi que 23 rapports soumis à décision du Conseil exécutif et/ou à l'Assemblée de Corse.

Sur les 112 demandes de subvention déposées en 2023, 97 ont été examinées pour un montant total de 3,6 M. d'€ dont 2,74 M. d'€ pour des établissements publics (59 dossiers) et 0,91 M. d'€ pour des demandeurs privés (38 dossiers).

En outre, 190 conventions ont été suivies administrativement.

Affaires juridiques

L'OEC bénéficie de l'appui d'un cabinet d'avocats. 19 procédures juridiques et administratives ont été suivies en 2023, 11 se rapportant aux ressources humaines (4 agents concernés) et 8 au domaine environnemental.

Les procédures relatives au domaine environnemental concernent notamment les incendies de la forêt de Valle Malle et de la Vallée de l'Ortolo en 2009 (appel en cours), le braconnage des truites du Bevinco en 2019

(recouvrement de la somme allouée à la réparation environnementale), une plainte contre X déposée en janvier 2022 pour la pollution aux biomédias du littoral (attente des suites données par le Procureur du Pôle spécialisé en environnement du tribunal judiciaire de Bastia), ainsi qu'une demande auprès du Procureur du Tribunal judiciaire d'Ajaccio d'une citation sur intérêt civil suite à une ordonnance pénale pour destruction d'herbier de posidonie dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio.

1.2. Moyens financiers Budget 2023

Le budget voté en crédits de paiement s'est élevé à 48 036 374,04 € répartis entre 32 868 689,97 € de crédits de fonctionnement et 15 167 684,07 € crédits d'investissement.

Le montant des mandatement sur chaque section, opérations d'ordre incluses s'élève à 40 179 624,66 € (83,64 % de taux global de consommation des crédits) répartis entre 28 664 557,55 € de crédits mandatés en fonctionnement et 11 515 067,11 € de crédits mandatés en investissement.

Par ailleurs, l'OEC a perçu 28 330,33 € de recettes correspondant aux redevances des installations ou occupations temporaire des sites du Conservatoire du littoral dont l'établissement assure la gestion déléguée.

Enfin, les titres de recettes pour le remboursement des salaires des 5 agents détachés auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour la gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate ont été émis pour un montant total de 336 106,66 €.

Commande publique

L'ensemble des procédures sont désormais dématérialisées, en lien avec les plateformes Dematis et Chorus Pro, permettant ainsi l'optimisation des délais de paiement.

En 2023, 609 bons et 3 lettres de commandes ont été émis, une grande majorité d'entre eux à destination de négociants insulaires (80 %).

8 marchés publics et 6 avenants ont également été notifiés. Ces procédures concernent principalement la gestion

courante de l'OEC (location de véhicules, carburants, vêtements, assurance de la flotte maritime, acquisition de matériel informatique), mais également des besoins relevant de certaines opérations spécifiques telles que les travaux d'aménagements et de restauration écologique et paysagère de l'île Lavezzi, la réalisation d'un diagnostic écologique de zones humides et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de 2 unités de valorisation énergétique.

Coopération européenne

Outre la finalisation des projets de la précédente programmation (2014-2020), l'année 2023 a été marquée par le 1er appel à projet du programme de coopération transfrontalière Po Italie-France Maritime 2021-2027. 166 projets ont été déposés et 40 financés, l'OEC ayant participé à la notation de 28 d'entre eux.

122 dossiers ont été déposés dans le cadre du 1er appel à projets du programme de coopération territoriale INTERREG EURO-MED, 56 d'entre eux ayant été approuvés. L'OEC assure la certification des dépenses des projets portés par la Corse au titre de ces programmes.

Par ailleurs, l'OEC est lui-même engagé dans de nombreux projets (tableau I).

Convention Cadre CdC-OEC-PNRC

Signée le 28 février 2020, une convention-cadre lie l'OEC avec la CdC et le PNRC pour assoir le financement du Parcu di Corsica. En 2023, les sommes mandatées pour sa dotation budgétaire se sont élevées à 5 556 009,60 € en fonctionnement et 526 323,00 € en investissement (dont 277 546 € mandatés au titre des AP 2023).

Soutien au Conservatoire d'Espaces Naturels

En 2023, l'OEC a soutenu financièrement le CEN de Corse à hauteur de 103 552 € (92 813 € mandatés).

Partenariat technique et financier avec le syndicat Elisa

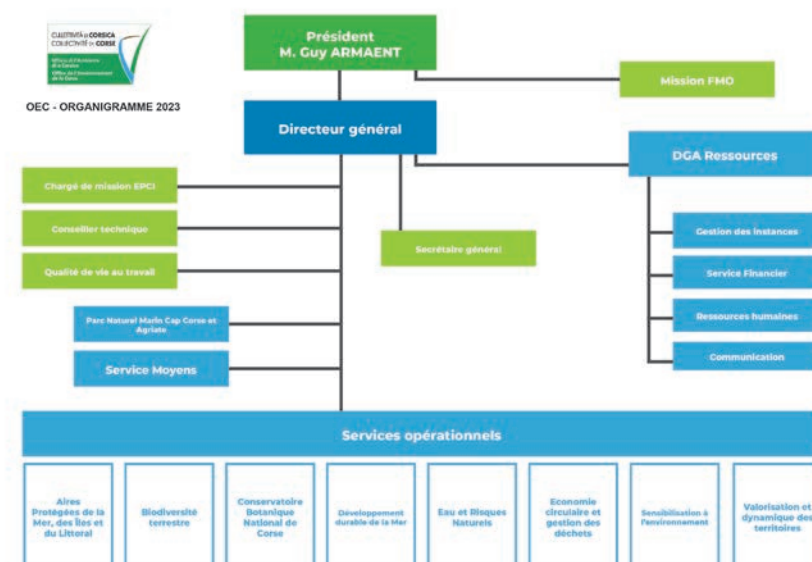
La participation financière allouée par l'OEC pour la gestion du domaine du Cdl des communes de Sartè (hors Roccapina), Grossa

et Belvidère Campumoru par le syndicat Elisa au titre de l'exercice 2023 s'élève à 120 000 € pour la section de fonctionnement. Un premier versement de 60 000 € a été effectué suite à la signature de la convention en juillet 2023, le solde de l'opération intervenant début 2024.

Concernant l'investissement, l'OEC a financé à hauteur de 8 756 € l'acquisition d'un quad, livré début 2023, ainsi qu'un véhicule 4x4 (20 000 €) dont la livraison est prévue en 2024.

1.3. Communication

Les actions pour la communication institutionnelle en 2023 ont concerné la gestion des relations avec les médias, l'animation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X) et du site de l'établissement, ainsi que l'établissement d'un premier rapport d'activité à destination du public externe. Un travail conséquent a également concerné la redéfinition des caractéristiques techniques du marché communication, renouvelé en 2024 pour une période de 4 ans.



Organigramme de l'Office de l'Environnement de la Corse au 1er janvier 2023

Tableau I : Participation de l'OEC aux programmes et projets européens

Programme	Projets	Période	Chef de file	Budget total	Budget OEC
Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 (co-financement FEDER)	ALIEM APOSTROPHE	2022-2023 (clôturé en décembre 2023)	OEC	499 986 €	129 682 € (FEDER : 110 230 € ; CdC : 19 452 €)
	ISOS PLUS	2022-2023	Département du Var	498 271 €	51 660 € (43 911 € FEDER ; CdC 7 749 €)
Interreg Italie-France Maritime 2021-2027 (co-financement FEDER)	ALIEM VIGIL	Dépôt dossier 2023, démarrage attendu en 2024	OEC	1,556 M. d'€	350 000 €
	PROTERINA 4 FUTURE	Dépôt dossier 2023, démarrage attendu en 2024	Fondation CIMA (Région Ligurie)		
	AMMIRARE	Dépôt dossier 2023, démarrage attendu en 2024	Scuola Superiore Sant'Anna (Pisa)	5 M. d'€	524 000 €.
Interreg Europe 2014-2020	INVALIDIS	2018-2023	CNEDDG (Grèce)	1,653 M. d'€	205 822 €
ERASMUS +	Consortium mobilité	2023-2024	CdC		
FEAMP	Cf-DF-Collecte de données mesure 77	2014-2020	France AGRIMER (service instructeur)		
	ALIGOSTA	2020-2023 (clôturé en janvier 2023)	STARESO	701 134 €	170 0345 € (remboursement final de 35 363 € en cours d'examen)
FEAMPA	Analyse Risques Pêches	2023-2027	OFB	7,346 M. d'€	305 954 €

2. Gestion des déchets et économie circulaire

2.1. La planification de l'action publique

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, l'OEC est chargé, pour le compte de la CdC, de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD). Le plan comprend également un Plan Territorial d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PTAEC).

Plan territorial de prévention et de gestion des déchets

Le PTPGD a été présenté à l'Assemblée de Corse en avril 2022, puis en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) en juillet 2022 où il a reçu un avis favorable à l'unanimité des présents. L'enquête administrative a ensuite débuté en octobre 2022 pour une durée de 4 mois.

Début 2023, les derniers avis de la consultation ont été réceptionnés. En février 2023, la Mission Régionale d'Autorité

environnementale (MRAE) a été saisie pour avis. Le 25 juillet 2023, le PTPGD a été validé par le Président du Conseil Exécutif par arrêté N°23/502CE et le 19 septembre 2023, le projet de PTPGD a été soumis à enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 23 octobre au 24 novembre 2023 et la commission d'enquête, désignée par décision du Tribunal administratif de Bastia le 4 août 2023, a rédigé son rapport. Celui-ci et les conclusions de la commission d'enquête seront déposés, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à l'OEC, et également publiés sur le site internet de l'établissement et de la Collectivité de Corse (CdC) où le public pourra les consulter, ainsi que dans l'ensemble des lieux où s'est déroulée l'enquête publique.

Par la suite, le PTPGD de Corse et le rapport environnemental seront présentés pour adoption à l'Assemblée de Corse.

Observatoire territorial des déchets de Corse

L'Observatoire territorial des déchets de Corse permet le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion en cours (PGDND, PGDD, PTPGD et PTAEC). Ses données sont intégrées à l'Observatoire du développement durable de la Corse.

En 2023, les données sur les Installations de traitement des ordures ménagères (ITOM) étendues aux centres de tri et de conditionnement des déchets d'activité économique (DAE) ont été saisies dans la base de données SINOE permettant leur report au niveau national et européen. Toutefois, afin d'améliorer la remontée d'information sur les DAE, l'OEC suggère la mise en place d'une attestation « A jour du transfert de la donnée pour l'année n » préalable à toute demande de subventions.

L'OTDC intègre également les données transmises par l'ADEME dans le cadre des déclarations sur la base de données du registre des émissions polluantes et des

déchets (BDREP), ainsi que celles de la DREAL de Corse sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

En prévision de la collecte prévue en 2024, l'observation des déchets ménagers a été repensée afin d'intégrer les notions de déchets municipaux (DM), de déchets ménagers et assimilés (DMA) et de déchets ménagers et assimilés pris en charge par le service public de gestion des déchets (DMA SPGD).

La structuration de la filière Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) permettra la prise en compte des données en 2024.

Un bilan annuel du suivi des différents plans de gestion et de prévention des déchets a été réalisé et sera publié en 2024 sur le site de l'ODDC.

Enfin, l'OEC a été sollicité en fin d'année 2023 par la Cour régionale des Comptes (CrC) sur un audit relatif à la planification régionale en matière de déchets et le recueil et la valorisation des données de l'OTDC.

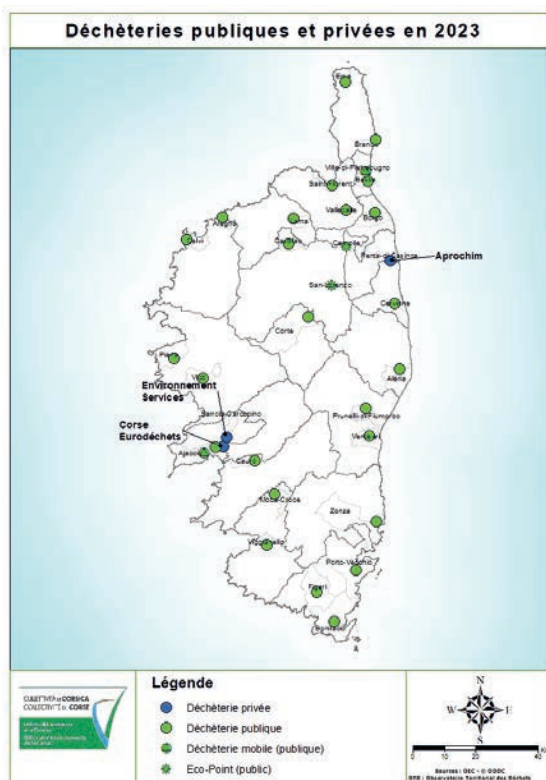
2.2. L'économie circulaire Partenariat avec la CCI de Corse - Conférence AGECE

L'OEC et la CCI de Corse se sont liées par voie de convention pour promouvoir et accélérer le développement de l'économie circulaire en Corse en accompagnant les filières d'activités économiques concernées (agroalimentaire, BTP, commerce et tourisme, artisans, collectivités locales).

Dans le cadre de cette convention, une matinée de conférence a été organisée le 5 octobre 2023 au Campus CCI Corsica de Borgu. Elle a mobilisé une soixante de personnes représentant les collectivités et les entreprises concernées.

Soutiens aux projets relatifs à l'Economie circulaire

Le retour d'expérience sur la feuille de route Economie circulaire a permis, en 2022, de redéfinir les termes de l'appel à projets afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets, publics ou privés, sur tous les axes de l'économie circulaire.



Représentation cartographique des données de l'OTDC



Affiche du second webinaire consacré à l'économie circulaire

Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction, notamment la mise en place de composteurs électro-magnétiques et d'une ligne de verre consignée, ainsi que la réalisation d'études de faisabilité pour une plateforme de déchets verts et de travaux de raccordement d'une installation de lavages des matériaux d'une carrière avec une station d'épuration des eaux usées voisine.

Recyclage du polystyrène

L'OEC a participé, au côté de l'ADEME, au financement de l'acquisition de machines permettant le développement d'une activité de recyclage de polystyrène par la société Corstyrène. Le polystyrène collecté est broyé puis compacté avant d'être revalorisé en matière plastique. Depuis le début de la collecte, l'entreprise a ainsi recyclé 32 t. (6 000 m³) de polystyrène.

Le financement de l'OEC, soldé en 2023, s'élève à 67 843 € (28 %). La poursuite du projet nécessite le développement de la collecte, une demande de financement de bornes devant être déposée à cet effet en 2024.

Recyclage des déchets plastiques Precious Plastic

LA FALEPA Corsica, association créée en 2005 pour l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté, a souhaité développer un chantier d'insertion sur Aiacciu dans le domaine du recyclage des déchets plastiques.

Le projet Precious plastic vise ainsi le retraitement de certains déchets, principalement les bouchons de bouteille, pour la création de nouveaux produits pouvant être réintroduits sur le marché. 7 postes en insertion et 1 poste d'encadrement ont ainsi été créés autour d'une unité de production.

L'OEC a participé à hauteur de 16 235 € au projet (15 % du montant total), soldé en 2023.

Réemploi solidaire des matériels et aides techniques médicales

Des échanges et des réunions techniques organisées avec les services de l'Etat, l'ADMR et la directrice de l'HAD ont permis de finaliser un plan de financement pour la mise en place d'une filière de réemploi des matériels issus de l'activité des établissements médicaux sociaux (21 EHPADs en Corse), des associations de maintien à domicile et d'usagers concernées.

Le projet, qui s'inscrit dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale et de la loi AGEC, devrait être prochainement déposé dès qu'un accord sera trouvé sur l'implantation du site de traitement.

Valorisation des déchets de Bois

La SAS Eco-Granulés a bénéficié d'un financement à hauteur de 10 % (paiement en 2023) de sa ligne de production de granulés issus de la valorisation de déchets

de bois, notamment des palettes en fin de vie collectées en déchetterie.

Valorisation des huiles alimentaires usagées

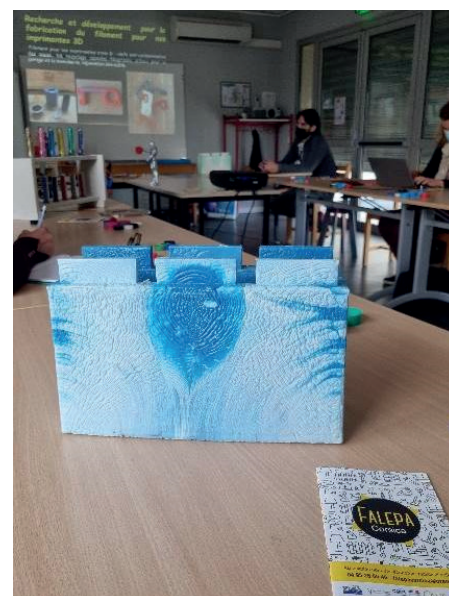
L'entreprise Centrale Corse Bio, située à Corti, a bénéficié en 2023 d'une participation financière pour la réalisation d'une étude afin d'améliorer les processus de saponification et transestérification à partir d'huiles alimentaires usagées. A l'issue de celle-ci, l'entreprise a souhaité s'équiper en matériel pour produire du détergeant.

Réseau des recycleries de Corse

L'OEC a participé à plusieurs réunions pour la mise en place d'un réseau des recycleries de Corse permettant de financer des projets distincts, mais également de mettre en place un logiciel commun permettant de quantifier les volumes d'actions générées au niveau insulaire.

2.3. La gestion des déchets Partenariat avec l'ADEME dans le cadre du CPER

En 2023, 9 projets (7 études) ont été initiés et mis en œuvre en partenariat avec l'ADEME dans le cadre du CPER. Parmi ceux-ci, 4 communautés de commune (Oriente, Alta Rocca, Celavu-Prunelli et la CAB) ont initié une étude préalable à la mise en œuvre d'une tarification incitative, déjà engagée l'année précédente dans 12 autres EPCI. Ces études permettront à chaque collectivité de définir un plan d'action pour établir une tarification incitative adaptée aux spécificités de son territoire pour les particuliers et pour les professionnels, ainsi qu'harmoniser, optimiser et moderniser le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) sur leur territoire.



Le projet Precious Plastic est conduit par la FALEPA Corsica.



La conférence sur le déploiement de la filière des déchets du bâtiment a réuni les acteurs du secteur le 21 septembre à Corti.

Appui technique et financier aux intercommunalités

L'OEC accompagne de manière plus spécifique les intercommunalités sur les thématiques principales, adaptation et optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets, sur la mise en œuvre des solutions de tri à la source des biodéchets et sur la préfiguration à la tarification incitative.

En janvier 2023, l'OEC a mis en place un accompagnement territorialisé des intercommunalités. Un instructeur a été désigné spécifiquement pour chacun des territoires suivants :

- Cap Corse, CA Bastia, Nebbiu Conca d'Oru ;
- Ile Rousse Balagne, Calvi Balagne, Pasquale Paoli ;
- Marana Golo, Castagniccia Casinca, Costa Verde ;
- Centre Corse, Oriente, Fiumorbu Castellu ;
- Spelunca Liamone, Celavu Prunelli, CAPA, Pieve de l'Ornano ;
- Alta Rocca, Sartenais Valinco, Sud Corse.

Cette territorialisation permettra un suivi plus efficient et un meilleur soutien du développement des divers projets.

Conférence sur le déploiement de la nouvelle filière de gestion des déchets des produits et matériaux de construction du bâtiment

Principal employeur de l'île avec environ 9 000 emplois, le secteur du bâtiment génère environ 200 000 t. de déchets par an. Avec l'ambition de mieux connaître ce gisement, diminuer le coût et le tonnage des déchets collectés, mais également

les incivilités et décharges sauvages, une journée d'information sur le déploiement de la nouvelle filière de gestion des déchets des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), également accessible en webinaire, a été organisée le 21 septembre 2023. Elle a permis d'informer différents acteurs (promoteurs, fournisseurs de matériaux de construction, syndicats professionnels, chambres consulaires, collectivités...).

Mise en place de la collecte des déchets en porte à porte sur une partie de la commune de Calvi (Communauté de communes Calvi-Balagne)

Les communes d'Algajola, Sant'Antuninu, Lumiu, Montegrossu, Zilia, Calinzana, U Mucale, Galeria et Mansu bénéficient toutes d'une collecte des déchets au porte à porte. La commune de Calvi, la plus importante en termes de production de déchets, reste néanmoins la dernière commune du territoire disposant d'une collecte en points de regroupement.

Aussi, le Bureau de l'OEC a délibéré en décembre 2023 pour le soutien financier de la poursuite du déploiement par la CCCB de sa stratégie de collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie de la commune de Calvi, à hauteur de 70 % du montant total de l'opération (322 307,50 € HT), soit un montant de 225 615,25 € HT.

Projet de déchetterie mobile territoire Grand Aiacciu (SYVADEC)

En 2020, le SYVADEC a mis en service la première recyclerie mobile destinée au grand Bastia, financée en partie par l'OEC. Accessible gratuitement pour les particuliers,

elle fonctionne de la même manière qu'une déchetterie classique.

En septembre 2022, le SYVADEC a développé un service similaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. En 2023, afin d'offrir un service complémentaire sur le Grand Aiacciu, le SYVADEC s'est associé avec la Communauté de Communes du Celavu Prunelli afin de mutualiser ce nouvel équipement pour les 2 territoires.

Le dispositif, constitué de 5 bennes de 6 m³ et 1 benne de 30 m³ dotées d'une rampe d'accès, permet la collecte de meubles, cartons, végétaux, métaux, piles, lampes et néons, cartouche d'encre..., orientés ensuite vers les différentes filières de recyclage. Un partenariat avec l'entreprise sociale et solidaire Iniziativa, « recyclerie mobile solidaire », située à Mezzavia, permet d'offrir une seconde vie aux objets réparables et réutilisables.

L'OEC est intervenue à hauteur de 120 000 € HT soit 30 % du montant total d'opération de 400 000 € HT.

Mobilité Erasmus +

Mobilité pour la gestion des déchets plastiques marins

En septembre 2023, l'OEC a participé à une mobilité en Grèce pour la rencontre de 3 acteurs majeurs de la gestion des déchets plastiques marins : le centre d'étude « SciCo » sur le micro-plastique, la start-up ENALIA œuvrant avec les professionnels de la pêche et l'ONG AEGAN REBREATH qui a présenté les points de collecte dédiés aux déchets des pêcheurs mis en place en partenariat avec les élus locaux.

Mobilité pour la gestion des déchets issus de l'agriculture

En décembre 2023, une 5^e mobilité Erasmus+ a mis en avant l'Andalousie pour son expertise en matière de gestion et de valorisation des déchets de l'agriculture.

La « Junta de Andalucia », organe politique pour l'administration autonome de l'Andalousie, assure la planification des stratégies territoriales et le déploiement d'actions en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement, de la croissance verte et de la gestion des déchets.

D'une manière générale, les visites ont mis en avant l'engagement de l'Andalousie à respecter la réglementation européenne dans la logique de réduction des déchets tout en veillant à la rentabilité économique des procédés et à la transition énergétique de son territoire, l'ensemble associant les citoyens.

3. Prévention et gestion des risques naturels

3.1. Instruction du PO FEDER-FSE 2014-2020

L'OEC assure l'instruction et la certification de la priorité d'investissement des actions de l'axe 5b du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 favorisant les actions augmentant la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques naturels (inondation, aléa érosion, amiante). A ce titre, il est en lien avec l'autorité de gestion, la Direction des Affaires Européennes et Méditerranéennes, des Relations Internationales et des Programmes Contractualisés de la CdC.

Le montant des engagements FEDER pour l'année 2023 s'élève à 1 989 352 € sur un montant total de 5 035 089 €.

3.2. Le risque d'inondation

Dans le cadre de l'instruction du Po-FEDER FSE 2014-2020, l'OEC assure un suivi

technique, administratif et financier des actions engagées par la CAPA et la ville d'Ajaccio pour la réalisation du programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI), notamment :

- La création d'un bassin de rétention dit Peraldi. Celui-ci permettra l'absorption du contexte hydraulique (crue centennale, gestion du risque pluvial) pour une protection efficace de la population. Le coût total de l'opération s'élève à environ 4,80 M. d'€ avec un financement réparti entre l'UE (Po-Feder pour 1,87 M. d'€), la CdC OEC (0,46 M. d'€) et l'Etat (Fonds de prévention des risques naturels majeurs et Fond vert pour 1,11 M. d'€) ;
- La création d'un bassin de rétention dit Alzo di leva I. Cet ouvrage s'inscrit dans un programme plus large de 3 bassins de rétention pour réguler les débits du ruisseau des Cannes qui traverse la

partie basse de la ville d'Ajaccio. Le coût total de l'opération s'élève à 2,70 M. d'€ avec une participation de l'UE (Po-Feder pour 1,48 M. d'€) et de l'Etat (FPRNM pour 0,68 M. d'€).

Par ailleurs, l'OEC assure également une aide technique et financière à l'étude pré-opérationnelle à la restauration, l'entretien, la gestion et la mise en valeur de la basse vallée de la Gravona et de ses principaux affluents. En 2023, les travaux de remise en état des berges par gestion d'embâcles, bois morts et cordons boisés ont été terminés après 5 années d'exécution.

Enfin, l'OEC a poursuivi son implication dans les démarches des collectivités impliquées dans la prévention du risque inondation (CAPA, CAB, CCMG) en participant et en contribuant aux différents travaux du comité technique d'évaluation et de suivi des stratégies locales de gestion du risque

Travaux de création du bassin de rétention dit Peraldi, financé à hauteur de 0,46 M. d'€ par l'OEC.



inondation (SLGRI) établies pour les trois Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) de Corse : Ajaccio, Bastia et la Marana. Il participe ainsi aux Codir, Cotec et différents groupes de travail (Suivis des PAPI, sensibilisation, GEMAPI...) et assure un appui technique et financier des différents travaux mis en œuvre.

En cours d'élaboration, le programme d'études préalables (PEP) du PAPI 3 du territoire de la Marana, mis en œuvre par la Communauté de communes Marana-Golo, a été étendu à l'ensemble du bassin versant du Golu.

3.3. La lutte contre l'érosion côtière

Réseau d'observation du littoral

Réalisé en partenariat avec le BRGM, le Réseau d'observation du littoral (ROL) de Corse propose un suivi régulier de 20 sites représentant 65 km de linéaire côtier et 48 profils de plage, ainsi que 4 modèles numériques de terrain.

Le ROL permet ainsi un suivi de l'évolution du littoral, ainsi qu'une harmonisation et une centralisation de l'information disponible. Il offre également un regard prospectif sur l'évolution du trait de côte. L'ensemble des données sont disponibles en ligne sur le site dédié (www.littoral-corse.fr).

Projet AMMIRARE (Po-Marittimo)

En mai 2023, l'OEC a participé à la construction du projet stratégique « AMMIRARE » (Azioni e Metodologie per il

Miglioramento della Resilienza deli AREnili) dans le cadre du programme Interreg Maritime Fr-It 2021-2027. 15 partenaires, dont l'université de Pise en qualité de chef de file, de 5 régions (Corse, Région Sud/PACA, Toscane, Ligurie et Sardaigne) sont ainsi réunis pour accroître la résilience du système côtier, en particulier des plages, en relation avec le changement climatique et aux événements extrêmes par une approche durable et l'utilisation de solutions basées sur la nature.

Validé en octobre 2023, le projet démarrera en mars 2024. L'OEC bénéficiera d'un budget de 523 890 € sur un montant total de 5,3 M. d'€.

Groupe de travail régional pour la gestion des banquettes de posidonie

L'accompagnement des acteurs locaux, notamment les communes, pour la gestion des banquettes de posidonie constitue l'axe 8 de la stratégie territoriale de gestion intégrée du trait de côte en cours d'élaboration. En 2023, 2 réunions avec la DMLC ont permis de fixer les principaux objectifs du groupe de travail régional (GTR) réunissant l'OEC, la DMLC, les DDT 2A et 2B, le CdI, le BRGM et le PNMCCA.

Celui-ci s'est réuni à Corti le 14 décembre afin d'arrêter le programme d'action pour l'année 2024. En parallèle, une doctrine régionale sera établie de manière collégiale pour la gestion des banquettes sur les plages.

Une étude a été réalisée en 2023 sur 5 communes de Corse (Calvi, Galeria et Sagone sur la côte ouest, ainsi que Zonza, plage de Pinareddu, et Vignale sur la côte est) afin de suivre le phénomène d'accumulation des banquettes. Elle repose sur une méthodologie expérimentale développée par l'OEC en partenariat avec la Stareso.

Par ailleurs, l'OEC appuie l'OFB en sa qualité de gestionnaire du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate pour le suivi de 8 plages où la présence d'importantes

Caractérisation des dépôts de banquettes de posidonie sur le littoral corse : suivi des accumulations de banquettes sur 5 plages et accompagnement des communes pour des actions de gestion spécifique



L'étude réalisée par la STARESO repose sur une méthodologie expérimentale développée par l'OEC.

accumulations de banquettes entre en interaction avec des activités socio-professionnelles.

Enfin, des panneaux d'information et de sensibilisation du public ont été réalisés à des fins d'installation sur les plages de Corse présentant des accumulations récurrentes.

Analyse des potentiels transferts sédimentaires du port de Taverna

Situé sur la commune de Santa Maria Pogghju, le port de Taverna marque la limite artificielle entre deux cellules hydro-sédimentaires et semble bloquer le transport sédimentaire de la dérive dominante, orientée du sud au nord, le long de la plaine orientale.

Afin de quantifier cette perturbation, l'OEC et le BRGM ont mis en place, en complément des suivis topo-bathymétriques réalisés dans le cadre du ROL, un système de suivi du trait de côte par imagerie vidéo.

Cette étude pilote à l'échelle d'un site a permis de préciser l'opportunité de la méthode pour la connaissance de la dynamique hydro-morpho-sédimentaire. Les résultats prouvent l'utilité des caméras Solarcam et des images satellites pour le suivi de la dynamique du trait de côte, de la barre d'avant côte et des banquettes de posidonie.

De nouveaux panneaux de sensibilisation ont été réalisés à destination des pkages insulaires présentant des accumulations récurrentes de banquettes de Posidonie.

LES BANQUETTES DE POSIDONIE : UNE PROTECTION NATURELLE CONTRE L'ÉROSION DES PLAGES
E PANCHE D'ERBA MARINA : UNA PROTEZIONE NATURALE CONTR'À L'ERUSIONE DI E MARINE

LES BANQUETTES NE SONT PAS DES DÉCHETS !
E PANCHE UN SÒ MICCA FRAZI !

Elles sont protégées au même titre que la plante vivante et devraient être laissées dans le « système plage » pour leur rôle important contre l'érosion du littoral, car elles atténuent la force des vagues et stabilisent les sédiments de la plage.

Office de l'environnement de la Corse / UFFIZIU DI L'AMBIENTE DI A CORSA
14, avenue Jean Nicoli 20259 Corte
Tel : 04 95 45 04 00
www.oec.corsica

3.4. La prévention du risque incendie

L'OEC a assuré la diffusion de messages grand public de prévention des incendies, en accord avec les campagnes similaires réalisées au niveau national. Un clip vidéo relatif aux obligations légales de débroussaillage a ainsi été diffusé sur France 3 Corse Via Stella d'avril à juin, de même que des messages radiophoniques sur les ondes de France Bleu – RCFM et Alta Frequenza de mai à septembre. Ce dispositif est complété en période estivale par la diffusion de messages de sensibilisation sur les panneaux à messages variables de la CdC qui équipent les routes territoriales.

Par ailleurs, l'OEC a participé aux groupes de travail permanents organisés par les services de l'Etat (GTT 2B, GTP 2A, GTI) dont les travaux visent la définition de la politique à mener pour la prévention des feux de forêts et de végétation à l'échelle régionale.

L'OEC a également participé étroitement à la rédaction du nouveau Plan de protection des forêts et espaces naturels contre les incendies (PPFENI), piloté par le Préfet de Corse en concertation avec l'ensemble des acteurs de la protection contre les incendies. Il définit les orientations prioritaires, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour la période 2023-2033. Le plan est actuellement en phase de consultation-approbation.

3.5. La ressource en eau

L'OEC participe aux réunions périodiques des comités départementaux « ressources en eau » qui, sous l'égide du préfet, rassemblent les différents acteurs impliqués dans le suivi des ressources, la gestion et la distribution de l'eau. Il participe également aux réunions du Comité de bassin et de son secrétariat technique, consultés sur l'opportunité des travaux et aménagements envisagés au

niveau territorial, ainsi que sur l'élaboration du programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

En 2023, l'OEC a également participé aux Scontris di l'Aqua organisées par l'OEHC. Les échanges ont permis de préparer le cadre de négociation du 12e programme de l'AERMC.

Par ailleurs, 8 communes ont bénéficié en 2023 d'une aide pour des opérations de nettoyage et de désinfection des réservoirs d'alimentation en eau potable (AEP) pour un montant total de 8 000 €.

Extrait du spot de sensibilisation au risque d'incendie diffusé par l'OEC sur France 3 Corse Via Stella



4. Protection et restauration du patrimoine bâti ancien et des paysages

4.1. Les sites classés et la politique Grand Site de France

L'OEC participe à l'examen des dossiers présentés devant la commission « Nature, Paysages et Sites » du Conseil des Sites de Corse et contribue ainsi à la prise en compte des notions de faisabilité sociale, économique, environnementale et paysagère des projets.

Les Opérations Grand Site et le label Grand Site de France sont les deux piliers de la politique Grand Site de France. Dans ce cadre, l'OEC est en contact avec les porteurs des projets en Corse et a participé aux rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France.

L'OEC a également participé au renouvellement du label pour les sites des « Iles Sanguinaires – Pointe de la Parata » et « Vignoble de Patrimonio – Golfe de St Florent ».

En 2023, l'OEC s'est engagé à hauteur de 39 600 € pour une opération de gestion des flux de fréquentation dans la vallée de la Restonica portée par la commune de Corti, ainsi que pour le bilan et le projet de gestion

de la vallée de la Restonica dans le cadre d'un programme d'étude labellisé OGS (40 000 €). Toutefois, les tempêtes de fin d'année ont remis en question les fiches projets initiales en réorientant les actions sur la basse vallée.

4.2. La restauration du patrimoine bâti ancien et des paysages non protégés

L'OEC est engagé depuis 1996 dans la restauration et la valorisation des éléments de patrimoine non classés. A ce titre, une convention d'assistance architecturale lie l'OEC et le CAUE pour des missions de diagnostic en amont des travaux de restauration, ainsi que la réalisation d'un référentiel de prix. Le montant de la subvention pour l'année 2023 s'est élevé à 50 000 €.

Soutien aux collectivités locales

Depuis 1994, l'OEC soutient les petites communes dans leurs travaux de restauration du patrimoine bâti dans ses vocations culturelles, économiques et sociales. Depuis 2021, le taux d'intervention s'élève jusqu'à 80 % des travaux et de la maîtrise d'œuvre.



Restauration d'un four sur la commune de Tolla (projet achevé en 2023)

Une attention particulière est portée aux ponts dits génois, menacés par les fortes crues et les défauts d'entretien des rivières.

Tableau II : Financement 2023 des projets de restauration du patrimoine bâti

Bénéficiaire	Opération	Montant subvention (en €)
LUCCIANA	Restauration du lavoir et réservoir sous voûte A FUNTANELLA	56 672,00 €
CENTURI	Aménagement de la place saint Antoine et rénovation du lavoir	174 094,00 €
CC CELAVU-PRUNELLI	Restauration d'un four et de ses abords	24 988,80 €
CAMBIA	Aménagement paysager de la place de l'église	129 024,00 €
CURBARA	Restauration du pavage du hameau de Pietralta	117 147,75 €
VIGNALE	Remise en état du chemin I Ziglii	37 200,00 €
ERSA	Aménagement de la marine de Tollare	121 047,50 €
CORSCIA	Réhabilitation de la placette du hameau de Caravelacce	77 608,00 €
FAVALELLU	Aménagement paysager de la place du village	170 240,00 €
SANTA LUCIA DI MERCORIU	Réfection des façades du clocher, aménagement des abords de l'église et de l'ancien presbytère	106 348,50 €
SALICETU	Aménagement de la place de la fontaine A Perina	43 912,80 €
SERRA di FIUMORBU	Réhabilitation de la chapelle Santa Maria (hameau d'Ania)	33 336,09 €
CAGNANU	Restauration de la chapelle Saint Antoine	126 544,86 €



Restauration du chemin I Piane sur la commune d'Evisa

En 2023, l'OEC a engagé des crédits à hauteur de 1 193 175,50 € pour des projets portés par 13 collectivités locales (tableau II).

Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

L'OEC est engagé dans un dispositif partenarial avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute Corse (SIEEPHC), EDF SEI Corse et la société Orange pour répondre aux nombreuses sollicitations d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Le comité technique de sélection des projets réunit également la DREAL de Corse, le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France.

En 2023, l'OEC a procédé aux versements de crédits en paiement au SIEEPHC à hauteur de 43 500 € pour la commune de Speluncato (programme 2018, exécuté à hauteur de 97 % et finalisé au premier semestre 2024) et la commune de Corbara (programme 2019, exécuté à hauteur de 80 % et finalisé dans le courant du second semestre 2024).

En fin d'année, les projets retenus au titre du programme 2020 (Pigna, I Catari, Lavatoghju,

Campile, Nesce, Belgudè, Urtaca, Campana, Olmu, Sermanu, Tagliu e Isulacciu) ont été individualisés et il a été convenu que ces opérations connaîtront un démarrage de travaux dans le courant du premier semestre 2024.

Enfin, 16 projets ont été retenus par le Comité technique au titre du programme 2022 sur les communes de Barrettali, au village d'Ortale à Biguglia, Canari, Casalta, Centuri, Lumiu, Mursiglia, Nonza, Olcani, Pioggiola, San Martinu di Lota, U Sulaghju, Valle di Rustinu, Venacu, Vivariu et Zilia (chiffrages en cours).

3 réunions se sont tenues durant l'exercice 2023 concernant le renouvellement de la convention-cadre et une vingtaine de nouvelles demandes ont été formulées en 2023 pour une individualisation attendue en 2025.

Plans de Paysage

En 2023, deux Plans de Paysage ont été lancés par la commune d'Evisa et la Communauté de Communes Castagniccia Casinca. L'OEC est financeur et membre des comités de pilotage.

4.3. Les Sentiers du patrimoine – I Chjassi di a Memoria

Durant la programmation du PDRC 2014-2020, 4 Sentiers du Patrimoine ont été réalisés à Peri (CAPA), à Bastelica (Communauté de Communes Celavu-Prunelli), E Ville di Petrabugnu et Patrimonio en sus des 13 sentiers initiaux.

Trois nouveaux projets sont en cours de réalisation à Figari, Furiani et Speluncatu (Communauté de Communes Lisula Balagne). Un total de 20 sentiers permettra ainsi un maillage complet du territoire.

L'OEC a également contribué financièrement à des opérations d'amélioration des sentiers existants pour un montant de 152 490 € pour le sentier de Vero et 101 942 € pour celui de A Sarra di Scupamena.

L'Assemblée générale de l'association internationale « Réseau Européen de la Pierre Sèche-REPS », dont l'OEC est membre, s'est tenue les 19 et 20 septembre 2023 en Ecosse.

4.4. Etude de la fréquentation de la chaîne centrale de l'île

Afin de mieux comprendre et maîtriser la fréquentation des massifs insulaires, l'OEC engage depuis 2019 des études qualitatives et quantitatives de la fréquentation.

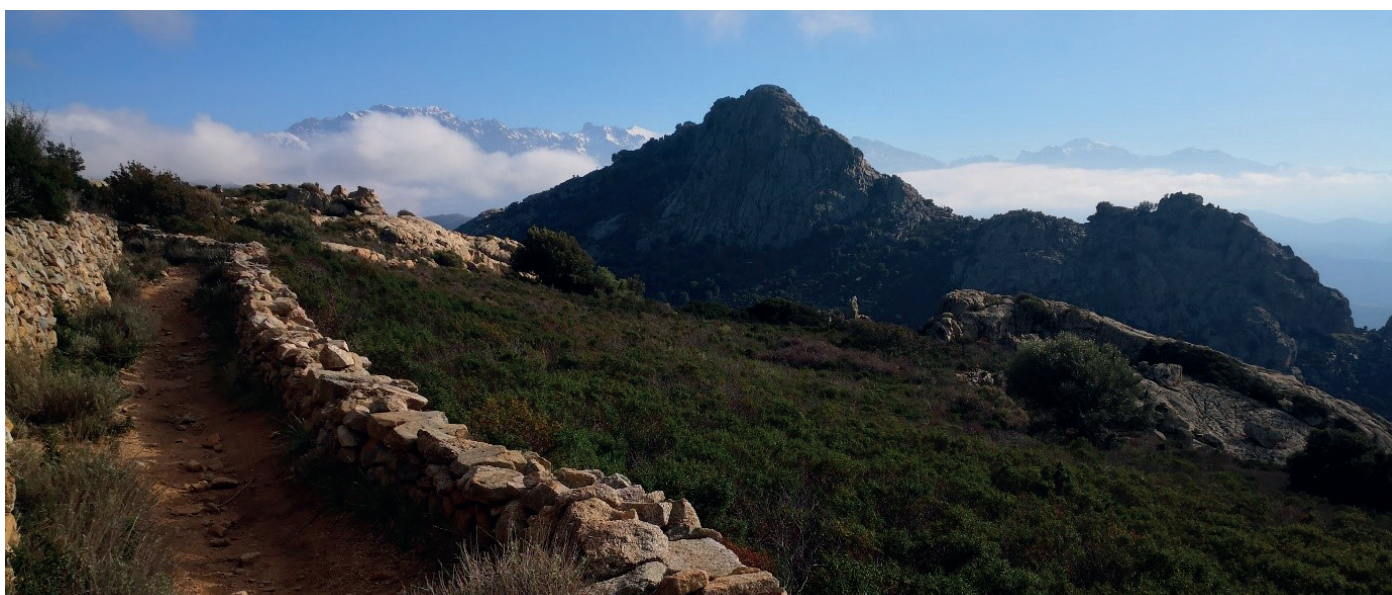
En 2023, plusieurs actions spécifiques ont été menées concernant les enquêtes :

- une refonte du questionnaire existant pour la basse vallée de la Restonica en partenariat avec la commune de Corti ;
- une réévaluation des flux touristiques de Bavedda dans le secteur de Ponte Grosso à la demande de la CCAR ;
- une refonte du questionnaire existant pour une prise en compte de la gestion du risque incendie (fermeture du massif).

En 2023, près de 3 900 questionnaires ont été administrés. Pour ce faire, l'OEC a mobilisé une équipe de 16 saisonniers encadrés par des personnels permanents.

Les dispositifs de comptage mis en place depuis 2019 sur le GR20, la Réserve Naturelle

Le sentier du patrimoine d'Occi a bénéficié de travaux d'amélioration





Le stationnement aux abords de Ponte Grosso (Bavedda) a fait l'objet d'une attention particulière en 2023.

du Massif du Monte Ritundu et les Sentiers du patrimoine, ont été complétés de 4 nouveaux points de comptage à Bavedda (Arghjavara), Calenzana (GR20), ainsi que dans les vallées de la Restonica et du Tavignanu.

Les résultats de ces études fournissent des bases solides pour des initiatives futures conciliant tourisme, préservation de l'environnement et ouverture au public. L'étude globale 2023 pour le site de Bavedda a permis de mesurer l'évolution de la distribution de la fréquentation sur le site de Bavedda et juger de l'effectivité des mesures et équipements mis en œuvre. Concernant le site de la Restonica, les tempêtes de la fin de l'année 2023 ont remis en question les préconisations prévues en matière de gestion établies à court et moyen terme.



5. Développement durable des territoires

5.1. L'Observatoire du développement durable de la Corse

Le comité technique Systèmes d'information de l'Observatoire du développement durable de la Corse (ODDC) s'est réuni à Corti. Une quinzaine de structures (OEC, DREAL, UCPC, CAPA, ODARC, AUE, CdC, SIS...) ont pu échanger sur les outils et démarches relatifs aux systèmes d'information.

La 24^e lettre d'information de l'ODDC, consacrée aux suivis des populations d'amphibiens, est parue en décembre 2023. Elle est disponible sur le site de l'observatoire (www.oddc.fr).

L'Observatoire du développement durable de la Corse intègre également les données de l'Observatoire territorial des déchets (cf. chapitre 2.1.).

Observatoire photographique du paysage

Un fond de séries photographiques a été constitué sur le Grand Site de France Conca d'Oru. Il permettra de suivre les dynamiques paysagères, naturelles ou anthropiques, à l'échelle du site et en tenant compte de la saisonnalité (2 sessions de photographies par an).

La 24^e lettre de l'ODDC est parue en décembre 2023.



5.2. L'éducation au développement durable

En 2023, l'OEC a soutenu financièrement les principales associations agréées Education à l'environnement en Corse, les 3 CPIE, le CEN, le PNRC et le GCC, ainsi que des projets associatifs comme la mise en place de jardins pédagogiques sur la commune de Lucciana (Association Paese d'avvene), Corsecare (Mare Vivu) ou la création d'outils pédagogiques (Association « Oiseaux de Corse »). 11 conventions ont été signées pour une quinzaine de projets.

Programmes pédagogiques

L'OEC anime et soutient, financièrement et techniquement, l'exécution de plusieurs programmes pédagogiques. En 2023, plus de 50 classes de l'île ont pu bénéficier de l'un d'entre eux, qu'il s'agisse de « A l'école de la mer » (30 classes), du « programme mares temporaires » (5 classes) ou de « La rivière m'a dit » (17 classes).

Référent régional du dispositif national des Aires éducatives, l'OEC participé au séminaire national des correspondants régionaux et a accompagné 5 projets d'aires éducatives en 2023, quatre marines (AME) et une terrestre (ATE).

Trois classes du collège Léon Boujot (Portivechju), de l'école Amadei (Bastia) et de l'école primaire de Pruprià ont bénéficié de 6 interventions chacune. L'AME conduite avec l'école primaire de Bunifaziu a été mise en suspens suite au départ de l'enseignante de la classe engagée dans le projet.

Conduit en partenariat avec le CPIE A Rinascita, le programme « Planète précieuse : A Terra Nostra » inclut désormais une animation pédagogique relative au changement climatique, la « Fresque du climat ». Elle a été proposée dans 5 établissements et auprès d'une équipe d'enseignant du primaire.



La manifestation Cap Mer a permis de proposer une dizaine d'ateliers à une centaine d'élèves.

Manifestations

L'OEC a soutenu financièrement et/ou participé à différentes manifestations durant l'année 2023 :

- Vita Marina, organisé par le Campus AgriCorsica à Sartè le 1er avril ;
- La « Mer en Fête » le 23 mai à Aiacciu, organisée par l'association U Marinu et soutenue par l'UNESCO ;
- Pescadori in Festa, du 31 mai au 3 juin à Aiacciu ;
- A Festa di a Nazione, les 8 et 9 décembre au Campus AgriCorsica de Sartè et au collège de Pruprià.

L'OEC a également organisé en partenariat avec le PNMCCA la manifestation « Cap Mer » qui s'est tenue à Belgudè les 11 et 12 mai. 90 élèves ont été accueillis et deux soirées ont été consacrées à la sensibilisation du grand public.

Formations

Une journée de formation a réuni à Corti le 20 décembre 15 personnes, salariés d'associations ou enseignants, autour de l'outil pédagogique « Inventons nos vies bas carbone » pensé pour aider les enfants à identifier des actions limitant le réchauffement climatique.

L'OEC est partenaire du consortium Mobilité Erasmus éducation, cordonné par la CdC pour la période 2022-2027. L'OEC a participé en 2023 à un déplacement en Suède ayant permis d'enrichir les échanges



Dans le cadre du partenariat avec la ville d'Aiacciu et le réseau des médiathèques de la commune, un conte écologique a été réalisé et publié aux éditions Albiana suite à l'atelier d'écriture proposé aux élèves et à l'équipe pédagogique du Lycée St Paul (à gauche). L'ouvrage « L'île aux arbres » met en avant 30 arbres remarquables de l'île (à droite).

de bonnes pratiques afin d'établir à terme un guide autour des thématiques ciblées par le programme : l'économie circulaire, la revitalisation du rural et la gestion des flux touristiques.

Une convention entre l'AFPA et l'OEC est en cours d'élaboration afin de permettre le développement d'une offre de formation dédiée à l'environnement et au développement durable. Une convention avec l'Institut National Supérieur de Professorat des Ecoles (INSPE) a également été finalisée afin d'intervenir auprès des master MEEF dans le cadre de journées de formation dédiées à l'EEDD.

Ouvrages pédagogiques

Deux ouvrages pédagogiques ont été publiés en partenariat avec les éditions Albiana. Le premier, « L'oracle de Gaïa », est un conte écologique, fruit d'un atelier d'écriture engagé avec le Lycée St Paul (Aiacciu) et le réseau des bibliothèques et médiathèques de la ville d'Aiacciu.

Le second, « L'île aux arbres », met en avant le patrimoine forestier de l'île et notamment ses arbres remarquables. Il a bénéficié de la collaboration du CBNC et sa sortie a été accompagnée de conférences, notamment lors du salon des éditeurs de Corse à Paris.

5.3. Risques phytosanitaires Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 2024-2028

L'OEC a participé au Comité d'animation régionale Santé Environnement (CARSE) pour l'élaboration du 4e Plan régional santé environnement (PRSE), établi pour la période 2024-2028 et porté par l'ARS de Corse, les services de l'Etat et la CdC. 2 journées de séminaire, en mai et en septembre, ont rassemblé l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche, qu'ils soient du domaine de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, de la recherche ou de la société civile.

A cette occasion, l'OEC a été identifié pour créer un observatoire des pesticides dans le cadre de l'axe 2 « Réduire les expositions environnementales ».

L'OEC a également été sollicité, via l'Observatoire Conservatoire des Invertébrés de Corse (OCIC), pour participer à l'élaboration des fiches d'actions concernant les axes 1 (Rendre le cadre de vie plus favorable à la santé) et 2 (Réduire les expositions environnementales). Dans ce cadre, l'OEC pilote une action de mise en place d'un observatoire régional des espèces exotiques envahissantes problématiques pour la santé (EEEs).

Par ailleurs, la marque Corsica Grana portée par le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) a été intégrée à la réflexion concernant l'action « végétaliser avec des espèces adaptées ».

Ecophyto II

Dans le cadre du plan de réduction des pesticides Ecophyto II, l'OEC soutient financièrement l'évaluation de diverses méthodes de gestion mécanique de

l'enherbement, l'étude de la dynamique des populations et biologie de *Ceratitis capitata* en vue du déploiement de la technique de l'insecte stérile, ainsi que le développement et l'évaluation d'une solution de lutte biologique contre la mineuse des agrumes, *Phyllocnistis citrella*.

Autre axe du projet, l'OEC a poursuivi en 2023 l'animation d'un réseau de suivi des pollutions liées aux produits phytosanitaires sur les masses d'eau superficielles et souterraines de Corse, cofinancé par l'AERMC.

6. Développement durable de la mer

6.1. Stratégie nationale pour la mer et le littoral Participation aux instances décisionnelles

La Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et sa déclinaison au niveau de la façade méditerranéenne, le Document stratégique de façade Méditerranée (DSF), constituent la réponse nationale aux objectifs européens fixés par les directives cadres « Stratégie pour le milieu marin », comprenant notamment le Plan d'action pour le milieu marin, et « Planification de l'espace maritime ».

L'OEC est membre du Conseil national de la Mer et des Littoraux (CNML), contributeur majeur de la stratégie nationale. Celui-ci contribue à la coordination des politiques publiques et joue un rôle d'animation des conseils maritimes de façade et ultramarins, veillant ainsi à la cohérence des politiques locales avec la stratégie nationale. Il est consulté pour l'ensemble des décrets relatifs à la gestion du domaine public maritime, ainsi que sur les priorités d'intervention et les contributions générales d'attribution des aides de l'Etat.

Document Stratégique de façade Méditerranée

L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du DSF sont placées sous la responsabilité conjointe du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du préfet maritime de la Méditerranée, en lien avec le Conseil maritime de façade de Méditerranée, dont l'OEC est également membre, et en associant le public.

En 2023, l'OEC a poursuivi sa participation à la rédaction du volet « Evaluation initiale des eaux marines » du Plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée avec les Régions Occitanie et Provence Alpes-Côte d'Azur, dégageant les enjeux majeurs actuellement identifiés sur le périmètre de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale ». Six ateliers territoriaux ont réuni plus de 150 acteurs avec les membres du Conseil maritime de façade.

Stratégie de gestion durable de la plongée

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSF de Méditerranée, l'OEC a contribué à une concertation avec l'ensemble des parties prenantes des 3 régions concernées. Un plan d'action a été défini pour 5 grands objectifs : la connaissance et l'état de conservation des sites de plongée, la sensibilisation des pratiquants, la communication élargie vers le monde de la plongée, ainsi que l'innovation et l'ingénierie écologique associée. Des sites de plongée ont été identifiés en Corse pour organiser le mouillage des navires et éviter ainsi les dommages physiques causés sur les habitats les plus sensibles.

Stratégie croisière durable

Représentant moins de 1 % de la flotte mondiale, les navires de croisière sont en augmentation et cristallisent le mécontentement des populations riveraines en

L'OEC contribue aux réunions de concertations locales et nationales pour la mise en place d'une stratégie de gestion durable de la croisière.

raison des effets visibles sur la qualité de l'air ou le dérangement induits par l'activité. A ces effets négatifs s'ajoutent des impacts spécifiques comme les collisions avec les cétacés et les impacts sonores ou lumineux.

Aussi, le DSF intègre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée. L'OEC participe ainsi aux réunions de concertation locales et nationales, ainsi qu'au comité de rédaction de la stratégie. Celle-ci a pour ambition de détailler les points réglementaires clés, les solutions techniques existantes et en cours de développement, ainsi que les mesures de gestion et les bonnes pratiques à mettre en place afin d'orienter les compagnies de croisière, mais aussi les ports, les gestionnaires d'aires marines protégées, ou encore les collectivités, à réduire les impacts de la croisière en Méditerranée.

En parallèle et en amont de la validation de cette stratégie, un travail a été engagé avec les armateurs de croisière pour la signature d'une charte « Croisière durable Méditerranée », uniformisant les chartes déjà existantes localement. En qualité de membre du Copil, l'OEC a ainsi œuvré pour l'adhésion des compagnies faisant escale sur l'île à ce dispositif permettant de formaliser les engagements de protection du milieu marin, de moindre pollution de l'air et d'atténuation du changement climatique.

Appel à projets sur les habitats sableux

La DIRM, l'AERMC, l'OFB, la Région Occitanie et l'OEC sont partenaires d'un appel à projet qui vise la description des fonctionnalités et de l'importance de l'habitat sableux, ainsi que l'identification des pressions qu'il supporte.

Deux projets sont en cours de réalisation : PIAF (Poissons des Fonds meubles : Inventaire par ADN environnemental en Corse), porté par l'Université de Montpellier, d'un montant de 391 351,67 € HT avec une participation financière de l'OEC de 58 703,00 € (15 %) et ARENA (Amélioration des connaissances sur les fonctionnalités écologiques des milieux sableux), porté par la STARESO, d'un montant de 103 800,00 € HT avec





Organisé le 28 mars 2023 par l'OEC en partenariat avec la DMLC, le Cedre et la commune d'Aleria, la formation de lutte contre les hydrocarbures comprenait un volet théorique et des exercices pratiques.

une participation financière de l'OEC de 15 570,00 € HT (15 %).

6.2. Lutte contre les pollutions marines

Exercice de lutte contre la pollution marine

L'OEC a organisé le 28 mars, en partenariat avec la DMLC, le Cedre et la commune d'Aleria, une formation de lutte contre les hydrocarbures aux abords de l'étang de Diana. Elle a réuni 19 agents susceptibles d'intervenir en urgence en cas de pollution : personnels communaux, aquaculteurs, pompiers et agents de l'OEC travaillant sur les espaces protégés littoraux gérés par l'OEC.

Dépollution des espaces marins littoraux

Le prestataire retenu pour mettre en œuvre un marché de nettoyage et de sensibilisation aux pollutions chroniques et accidentelles, le groupement MARE CORSICA EKKOPOL, a réalisé 250 missions de dépollution et de sensibilisation sur une période totale de 300 jours.

Au total, 1 670 milles nautiques ont été parcourus et 85 m3 de déchets ont été collectés avec 31 % de PEHD (bidons, plastiques durs), 28 % de polyuréthane et polystyrène, 13 % de PET (bouteilles plastiques), 5 % de PP (filets de pêche) et 11 % de plastiques divers. Par ailleurs, 9 journées de sensibilisation ont été réalisées.

6.3. Pêche artisanale et aquaculture

Mise en œuvre du FEAMPA 2021-2027

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), qui a succédé au FEAMP pour la période 2021-2027, est l'instrument financier de la Politique Commune des Pêches (PCP) et de la Politique Maritime Intégrée (PMI) de l'Union Européenne. Il accompagne l'évolution des pratiques des entreprises de

la pêche et de l'aquaculture et participe au financement de leurs investissements.

Dans un contexte de baisse générale des crédits européens alloués à la France, la Corse a bénéficié d'une augmentation substantielle des crédits dédiés avec un budget de 5,41 M. d'€. (3,9 M. d'€ sur la période précédente). L'OEC a été désigné comme service instructeur des mesures régionalisées du FEAMPA pour la CdC, l'Etat et l'UE.

Le portail de dépôt des aides a été ouvert le 26 décembre 2022. 15 opérations ont été enregistrées et 11 ont été sélectionnées par le groupe technique de sélection pour un montant d'aide de 61 348,18 € (OEC) et 143 145,75 € (UE) : 3 dossiers d'investissements matériels, 1 dossier de sensibilisation, 5 dossiers de remotorisation, 1 dossier d'aquaculture, 1 dossier de transformation/commercialisation.

Le portail de paiement a quant à lui été ouvert le 19 décembre 2023.

Par ailleurs, 2 appels à projets ont été lancés en 2023, du 1er janvier au 30 avril et du 1er octobre au 31 janvier 2024, afin de soutenir l'innovation pour renforcer le caractère durable de la pêche et l'aquaculture sur les plans économique, social et environnemental. Le montant de l'enveloppe dédié s'élève à 835 359 €.

L'OEC a également été sollicité à 3 reprises dans le cadre d'un audit de supervision des organismes intermédiaires réalisé par le cabinet Mazars pour la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) du Secrétariat d'Etat chargé de la Mer.

Enfin, 2 opérations réalisées dans le cadre du FEAMP 2014-2020 ont été soldées en 2023 pour un montant d'aide de 12 702,30 € (OEC) et 135 769,86 € (UE).

Accompagnement des structures socio-professionnelles

L'OEC accompagne financièrement la réalisation des programmes d'actions annuels des 6 structures socio-professionnelles représentatives des secteurs de la pêche en Corse : le CRPMEM de Corse, le Syndicat des Aquaculteurs de Corse « Mare e Stagni Corsi » et les 4 prud'homies de pêche.

En 2023, le montant des aides programmées et engagées s'élève à 276 000 €.

Soutien au titre du règlement d'aides de minimis

Le dispositif d'aides de minimis, établi dans le cadre d'une réglementation de l'UE et par délibération de l'AC n°19/314 en date du 27 septembre 2019, soutient la pêche artisanale



En novembre 2023, les Présidents de l'Exécutif et de l'OEC sont venus à la rencontre des pêcheurs sinistrés de la commune d'Ota.

hors arts trainants, chalutiers et corailleurs. L'aide est limitée à 30 000 € sur une période de 3 exercices fiscaux.

En 2023, 4 dossiers ont été instruits pour un montant total de 13 634,10 €.

Aide exceptionnelle aux sinistrés de la tempête du 18 août 2022

Par ailleurs, un dispositif d'aide a été mis en place par arrêté préfectoral dans le cadre de la réglementation de minimis pour le soutien aux entreprises de pêche impactées par la tempête meurtrière du 18 août 2022.

Le dispositif, co-financé par l'Etat (DMLC) et la CdC (OEC), prend la forme d'une aide conjoncturelle d'urgence pouvant s'élever à 80 % du montant des dégâts ou des pertes justifiées et éligibles.

16 dossiers ont été instruits, 15 ayant pu être financés pour un montant total de 83 119 €.

Suivi écologique des récifs artificiels du Ricantu

Pour la 5^e année consécutive, l'OEC a financé la réalisation par la STARESO du suivi écologique des récifs artificiels du Ricantu (coût annuel de 20 000 €). Les résultats sur 5 ans montrent l'intérêt de poursuivre le suivi du dispositif, cette démarche s'inscrivant dans un objectif de soutien de l'activité de pêche locale et de renforcement de la ressource halieutique. Une nouvelle consultation sera publiée en 2024 pour la période 2024-2026.

Programme CF-DCF

La campagne halieutique du programme CF-DCF est financée dans le cadre du partenariat DCF animé par la DGAMPA. L'OEC assure la coordination de la collecte, la formation et l'encadrement du réseau d'observateurs en mer, ainsi que la remontée des données biologiques sur la petite pêche côtière de Corse. Les données anonymisées, compatibles avec le protocole OBSMER de l'IFREMER, sont centralisées dans une Base de données halieutiques régionale mise à disposition des partenaires concernés.

L'OEC a participé aux comités de pilotage et réunions de travail relatives au programme. Celui-ci favorise une pérennisation sur le long terme d'un réseau d'observateurs en mer (UAC-UCPP-STARESO) embarquant depuis l'ensemble des ports de l'île avec une proportion représentative de pêcheurs artisans volontaires. En 2023, 91 embarquements ont été réalisés avec 1 956 prises échantillonnées pour 43 espèces inscrites sur la liste des stocks requis de l'UE-MAP

L'OEC est également responsable du plan d'échantillonnage « Corsican Recreational Fisheries – DCF » (CRF-DCF) portant sur les captures de *Dentex dentex* dans le cadre de



Depuis 2017, 68 agents portuaires ont bénéficié d'une formation « Ports propres » et 18 d'une formation « Ports propres Actifs en Biodiversité ».

la pêche récréative dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio.

La campagne a également permis le marquage de 143 langoustes rouges sur l'ensemble des côtes de Corse.

Projet ALIGOSTA

Le Copil final du projet ALIGOSTA s'est tenu le 19 janvier dans les locaux de la Stareso et un rapport final a été produit.

ont été organisées en 2023, l'une concernant la certification « Ports propres » à Calvi du 21 au 23 mars et la seconde concernant « Ports propres actifs en biodiversité » le 21 novembre à Ajaccio.

Le 4 avril, une journée de sensibilisation a également été proposée aux élèves de l'école élémentaire de Bunifaziu.

6.4. Pratique durable de la plaisance

Gestion environnementale des ports de plaisance

L'OEC assure, à travers les certifications « Ports propres » et « Ports propres actifs en biodiversité », le soutien des collectivités pour la bonne gestion environnementale des ports de plaisance.

En 2023, 15 opérations ont été programmées pour un montant total de réalisation égal à 264 461,00 € et un montant de subvention OEC de 137 532,40 €, dont 8 ont été soldées pour un montant de 62 865,18 €. Les opérations concernent les ports d'Ajaccio, Bunifaziu, Calvi, Maccinaghju (commune de Rugliano), Sant'Ambroggio (Lumiu), San Fiorenzu et Sulinzara.

Un dossier a également été soldé sur l'exercice antérieur pour un montant de 26 125 € (subvention de l'OEC égale à 18 287,50 €).

Par ailleurs, 2 sessions de formation

La charte Cumuna liturale Pulitu è Pruttetu engage les communes signataires pour une gestion durable de leur littoral.



Charte « Cumuna liturale Pulitu è Pruttetu »

En complément des certifications « Ports propres » / « Ports propres actifs en Biodiversité » (4 ports labellisés en Corse) et Pavillon bleu (3 communes et 5 ports labellisés), l'OEC a souhaité développer la Charte « Cumuna Liturale Pulitu è Pruttetu ».

Sa ratification impose la réalisation d'actions pour la protection de l'environnement, la gestion des déchets, de l'eau et du milieu, ainsi que des actions de sensibilisation. Après validation et signature par l'OEC, la charte sera attribuée pour une durée de 3 ans.

Le projet a notamment été présenté lors d'une visite des locaux de Stella Mare le 9 septembre 2023.

Mouillages écologiques

En 2023, les 3 projets toujours en cours de mise place de mouillages organisés écologiques au titre d'un appel à projet pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie mouillage du PAMM (La Capa, Rugliano et San Fiorenzu) ont été prorogés jusqu'en 2025. La part de financement de l'OEC s'élève à 91 424,51 € pour un montant total de travaux de 791 217,00 €.

Trois études pour la mise en place de zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) ont également été soutenus financièrement dans le cadre du Guide des aides inhérentes à la plaisance et au nautisme (Figari soldée ; Belvidère à Campunoru et Grussetu à Prugna programmées pour 2024). Le montant total des études s'élève à 113 735 €, financé à 50 % par l'OEC.

La réalisation de l'étude pour la mise en place de mouillages pour les unités de plus de 24 mètres dans le golfe de San Fiorenzu a également été prorogée d'une année. Le montant de l'étude s'élève à 38 475 €, financé à 50 % par l'OEC.

Par ailleurs, une procédure est engagée pour la réalisation en 2024 d'une étude de la fréquentation plaisancière. Celle-ci fera suite à deux précédentes études, réalisées en 2013 et 2019, qui avaient servies de support pour la rédaction et l'actualisation du schéma de mise en valeur de la mer du PADDUC.

Campagnes de sensibilisation

L'OEC participe au réseau ALIEN réunissant le Comité régional Corse de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (CRC-FFESSM), l'UCPP et l'OEC, afin de suivre l'évolution des différentes espèces allogènes notamment à travers la mobilisation de clubs de plongée volontaires et un dispositif de signalisation grand public.

En 2023, l'OEC a assuré l'impression de 200 livrets sur les espèces non indigènes pour

le réseau, ainsi que le soutien financier aux actions de sensibilisation menées par le CPIE Bastia Golo Méditerranée U Marinu (montant OEC 5 800 € pour un coût total de 7 255 €).

L'OEC a également financé la campagne ECOGESTES en Méditerranée à destination des plaisanciers (38 205 € dont 10 000 € de financement OEC) et INF'EAU MER pour l'ensemble des usagers (5 844 € dont 4 000 € financés par l'OEC), toutes deux menées par le CPIE Bastia Golo Méditerranée U Marinu.

7. Connaissance et conservation des milieux terrestres

7.1. Comité territorial de la biodiversité

L'année 2023 a été marquée par la réunion le 27 février du 1er groupe de travail du Comité territorial de la biodiversité (CTB) sur la thématique « Aires protégées et habitats ». Le groupe a validé les actions du Plan Territorial d'Actions pour les aires protégées de Corse en cours d'élaboration.

Dans le cadre du groupe de travail « Changements globaux », l'OEC a recueilli auprès de Météo France les données météorologiques de l'année 2023, à des fins de création d'un observatoire des changements climatiques.

7.2. Le Conservatoire Botanique National de Corse

Fonctionnement

L'arrêté ministériel renouvelant l'agrément désignant l'OEC gestionnaire du Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) pour une durée de 10 ans est paru au journal officiel le 25 juillet 2023.

Moyens dédiés

Pour l'année 2023, le budget de fonctionnement du CBNC s'est élevé à 1 115 500 €, dont 483 117,45 € de recettes extérieures (Dotation du MTE, convention OFB, Programmes et expertises, Fond vert et rapportage européen Natura 2000).

Au 31 décembre 2023, l'équipe de gestion du CBNC est composée de 16 agents, dont 3 en CDD, ainsi que 2 alternants de l'UCPP pour un total de 15,3 ETP.

Concernant les locaux, le CBNC s'est impliqué dans la démarche Citadella XXI portée par la CdC et la commune de Corti. La structuration d'un jardin de conservation devrait commencer à voir progressivement le jour en pleine terre fin 2024, les modalités techniques juridiques et financières de fonctionnement restant à concrétiser.

Instances

L'OEC a participé à l'Assemblée générale de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux à Brest le 30 mai 2023, ainsi qu'au Conseil des CBN réuni le lendemain. Le CBNC est également représenté au sein du Comité de direction des CBN.

Les végétations de la frange littorale de la commune de Sartè à Pitrosedda ont été cartographiées en 2023.

Le Comité des financeurs du CBNC, réunissant l'OFB, la DREAL de Corse et l'OEC, s'est réuni à 2 reprises en 2023, et le Conseil scientifique s'est tenu les 6 et 7 avril 2023.

Connaissance des compartiments biologiques et des territoires

Connaissance des taxons et des territoires

Les inventaires généraux ont permis l'acquisition de 17 861 nouvelles données de flore vasculaire portant sur 940 taxons, dont 23 taxons protégées, 11 taxons très rares et 87 taxons endémiques.

L'étude mycologique et bryologique des dunes et terrasses sablo-graveleuses de Corse s'est poursuivie, avec environ 300 observations.

Les travaux cartographiques se sont orientés vers le littoral et les zones du piémont, secteurs particulièrement concernés par les enjeux d'aménagement du territoire. Ainsi, les végétations de la partie « frange littorale Proprià », qui s'étend de la commune de Sartè à celle de Pitrosedda, soit 22 600 ha, ont été cartographiées.

En parallèle, des inventaires spécifiques ont concerné l'île Lavezzi (cartographie au 1/1000^e) en collaboration avec les agents de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, la cartographie des végétations de la réserve naturelle des îlots du Cap Corse avec inventaire de la flore vasculaire, la fonge, les bryophytes, ainsi que l'inventaire mycologique de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone en collaboration avec les agents en charge de la gestion du site.

Catalogues et référentiels

En 2023, le CBNC a contribué, en collaboration des Conservatoires botaniques nationaux (CBN) et en partenariat avec PatriNat (MNHN) et l'OFB à la rédaction de l'Atlas des bryophytes de France, à celle du catalogue de la végétation de France permettant de disposer d'un référentiel harmonisé, ainsi qu'à l'actualisation de l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire. Pour ce dernier, le CBNC a participé à la rédaction du fascicule 3 consacré aux 15 habitats des eaux douces (UE 3110 à 3290). Le document a été publié en octobre 2023 sur le site de l'INPN.

Conservation

Stratégie de conservation de la flore vasculaire de Corse

L'Assemblée générale de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et le Conseil des CBN se sont réunis à Brest le 30 mai 2023.



Les deux volets de la Stratégie de conservation de la flore vasculaire en Corse

ont été présentés au CSRPN de Corse le 10 mars 2023 et seront présentés au Comité Territorial de la Biodiversité en 2024.

Le CBNC a néanmoins engagé certaines actions relatives aux taxons les plus fragiles. Ainsi, en 2023, 4 bilans stationnels et les suivis de populations de 11 taxons ont été réalisés.

Plans nationaux d'actions

Le CBNC est engagé sur 4 plans nationaux d'actions relatifs à la flore de Corse. Il a ainsi : Apporté un appui technique au CEN de Corse et à la DREAL de Corse pour la mise en œuvre des actions du PNA *Anchusa crisper* ;

- Réalisé le comptage des individus de *Centranthus trinervis* avec les agents de l'OEC en charge de la gestion du domaine du Cdl et le concours du PNRC dans le cadre du PNA correspondant ;
- Réalisé la conservation *ex situ* et les suivis phénologiques, ainsi que les comptages annuels avec la participation des agents de l'OEC en charge de la gestion du domaine du Cdl pour le PNA *Limonium*. Les actions de conservation *ex situ* et de comptage ont été financées à 80 % par le Fond vert ;
- Initié les premières actions dans le cadre du PNA en faveur de la flore et de la végétation des serpentinites de Corse, financées à 80 % par le Fond vert, avec un appui aux collectivités concernant les travaux routiers et la création d'une banque de semences des espèces serpentiniques.

Les actions de conservation *ex situ* des 2 PNA concernant respectivement les 5 statiques endémiques de Corse et les espèces serpentiniques, ont permis d'ajouter 29 lots de graines à la banque de semences régionale de la flore de Corse.

Le comptage des individus de Limonium bonifaciense a été réalisé dans le cadre du PNA de 5 statiques de Corse.



Une banque de semence a été créée dans le cadre du PNA en faveur de la flore et de la végétation des serpentinites de Corse.

Connaissance et gestion des espèces végétales exotiques envahissantes

La rédaction de la Stratégie régionale relative aux EVEC en Corse s'est poursuivie, le document devant être présenté au CSRPN de Corse et au CTB en 2024.

Le CBNC a continué à s'impliquer auprès des partenaires locaux pour la mise en œuvre d'opérations de gestion, particulièrement avec le Grand Site de France des Iles Sanguinaires - Pointe de la Parata. Le CBNC a aussi régulièrement été sollicité en 2023 pour apporter des avis scientifiques et techniques sur des travaux d'aménagements impliquant des espèces invasives.

Programmes spécifiques

Caractérisation de niches écologiques

Conformément aux perspectives du dossier d'agrément, un premier travail d'acquisition d'information sur les niches écologiques a débuté en 2023 concernant la niche écologique de *Centranthus trinervis*. Le protocole, mis en place au printemps 2024, recouvre de multiples aspects (pose de capteurs de température et d'humidité, analyses de sol, tests de germination et des mesures de traits végétaux) et inclut également des expériences de culture en conditions contrôlées sur différents types de substrat.

Connaissance des sols de Corse (SPUN)

En 2023, le CBNC a participé au programme international de connaissance des sols financé par la fondation SPUN en partenariat avec l'INRAE.

28 sites en Corse ont été échantillonnés. L'analyse de l'ADN et l'ARN environnementaux permettra l'identification des espèces présentes sur ces sites.

Castacorse

Le CBNC est engagé en qualité de partenaire auprès de M^e Bellache, doctorante en ethnobotanique au CNRS-MNHN-Université Paris Cité dont la thèse porte sur « l'ethnobotanique du châtaignier en Corse, une arboriculture méditerranéenne au prisme de l'anthropologie, l'écologie et l'histoire » et est financée par la CdC. La participation active du CBNC porte sur les interactions



ectomycorhiziennes entre le châtaignier et les paysages forestiers de Corse.

Corsica Grana

La marque Corsica Grana continue sa progression. Elle est sollicitée pour l'intégration de plants locaux dans différents projets, notamment des marchés publics d'aménagement. Elle a également été intégrée dans différents documents techniques ou programmes, comme le PTA « pollinisateurs sauvages et abeille mellifère de Corse », la plaquette « Comment favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les vergers d'agrumes en Corse » éditée par la chambre d'agriculture de Haute Corse, le plan de relance « Plantons des haies » et la plateforme d'information INV-MED-Flore. Elle souffre néanmoins du manque de producteurs volontaires.

Corsica Grana a également été mise en avant dans le cadre des bonnes pratiques du Pacte Vert Européen et a fait l'objet d'une vidéo de mise en valeur réalisée en collaboration avec le Comité des Régions. Par ailleurs, le CBNC en qualité de correspondant local de la marque Végétal Local s'est impliqué dans différentes actions.

CarHab2

Le programme CarHab2, financé par le MTE, vise la cartographie des habitats naturels de la France métropolitaine au 1/25 000^e selon la méthode de modélisation supervisée d'ici 2025. Trois objets d'étude sont considérés dans le programme : les biotopes, les physionomies de végétation et les habitats naturels.

Pour le volet « biotopes », un jeu de données V1 a été élaboré pour la Corse du Sud et devra être testé en 2024 par des campagnes de terrain sur des secteurs ciblés. Pour le volet « Physionomies », une segmentation pour la Haute-Corse a été validée.



Le *Tamarix Africana* de l'Osari a été sélectionné pour représenter la Corse au concours de L'arbre de l'année 2023.

RESEDA-Flore-Habitat

Le réseau RESEDA visant à la conservation de la flore et des habitats naturels en zone méditerranéenne poursuit son avancée avec le dépôt du programme SCROPHULARIA 2024-2028 axé sur la restauration écologique de trois alliances phytosociologiques littorales.

Arbres remarquables de Corse

Dans le cadre de la valorisation de la démarche « Arbres Remarquables de Corse », un reportage a été réalisé par France 3 Corse Via Stella et a permis, suite à un appel à candidature, de recenser 2 nouveaux arbres remarquables. Par ailleurs, la commission a proposé un tamaris pluricentenaire au concours national de « L'arbre de l'année » et a permis de faire remonter la nécessité de prise en compte de deux arbres remarquables dans les études d'incidence paysagère.

Enfin, le CBNC a contribué à la rédaction d'un ouvrage réalisé par l'OEC sur le thème des arbres remarquables aux éditions Albiana.

Expertises, appuis scientifiques et techniques

Le CBNC participe, comme membre associé, au CSRPN de Corse. Par ailleurs, il est représenté comme membre ou observateur aux instances des réserves naturelles, sites Natura 2000 et Atlas de la biodiversité communale.

Le CBNC a également répondu à 21 demandes de bureaux d'études, collectivités (AUE, CdC, communes) et organismes (DREAL de Corse, Cdl, ONF, PNRC). Les expertises concernent majoritairement des problématiques de travaux et de destruction d'espèces protégées, des aspects de revégétalisation et d'espèces exotiques envahissantes ou d'interprétation de données dans le cadre d'étude sur la faune notamment.

Actions de sensibilisation

Le CBNC a assuré en 2023 un nombre conséquent de médiations, notamment l'accompagnement de 3 doctorants, 21 productions d'études ou de rapports, 14 publications scientifiques et 9 participations à des colloques ou des communications.

Par ailleurs, le CBNC a participé à l'organisation de 7 formations, notamment pour des agents publics, à l'élaboration de l'organisation du DU de Mycologie (ouverture en 2024), ainsi qu'à une quinzaine de manifestations (Fête de la nature, foires, expositions mycologiques...).

Concernant la communication tous publics, le CBNC a publié 216 publications tous réseaux confondus (Facebook, Instagram, X, LinkedIn) et acquis près de 700 nouveaux abonnés en 2023. Il a également bénéficié d'une large couverture médiatique, avec 5 articles de presse (Corse Matin, Corse Net Infos, The Atlantic) et 8 reportages (France 3 Corse Via Stella, RCFM), dont un reportage long format sur le monde des champignons, tourné et diffusé en 2023.

7.3. Préservation de la faune sauvage

Conservation de la faune sauvage

Orientations territoriales de gestion et conservation des vertébrés et leur habitat (OTGVH)

Bien que l'OTGVH ne soit plus obligatoire, des fiches de gestion par espèces, groupes d'espèces et de leurs habitats ont été rédigées en accord avec les spécialistes des espèces concernées afin d'orienter la politique régionale relative à la faune sauvage. Ces différentes fiches devront être soumises à un comité de rédaction pour être amendées puis validées.

Participation aux programmes régionaux

Dans le cadre du programme « Cerf de Corse », l'OEC a accompagné le PNRC pour la récolte de fèces permettant de connaître le régime alimentaire de la population du Coscionu.

A la suite de la publication des résultats obtenus en 2022 sur l'analyse génétique du chat sauvage de Corse, de nouvelles captures ont été réalisées dans plusieurs massifs forestiers ou sites littoraux (Agriate) afin

d'améliorer la connaissance de la filiation génétique de l'espèce.

L'OEC a également participé aux réunions de la commission « truite » conduites par la Fédération Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FCPPMA) dans le cadre du plan de gestion de la Truite de Corse. Par ailleurs, un suivi de la présence du Goujon asiatique *Pseudorasbora parva* est conduit par l'OFB sur le site du barrage de Calacuccia, seul site connu comme infecté.

Participation aux plans nationaux d'actions

L'OEC a participé à l'élaboration du PNA « Mouflon de Corse » conduit par la DREAL et animé par l'OFB. Il est notamment engagé comme co-pilote sur 3 des 11 actions du plan.

Concernant le PNA Chiroptères, un second inventaire a été conduit par le Groupe Chiroptères Corse (GCC) sur 4 lacs de montagne (Bastani, Melu, Oriente et Vitalaca). Selon les résultats, attendus pour 2024, des études complémentaires seront poursuivies. Par ailleurs, une nouvelle espèce endémique de l'île a été définie, le Murin nustrale.

L'OEC a également participé aux différents groupes techniques et comités de pilotage des PNA en cours :

- le PNA « Sitelle de Corse », animé par l'ONF ;
- le PNA « Balbuzard pêcheur », animé par Biotope et coordonné par la DREAL ;
- le PNA « Crapaud vert », animé par Biotope pour la région Corse ;
- le PNA « Pie-grièche à tête rousse », animé par le CEN ;
- le PNA « Tortue d'Hermann », animé par le CEN pour la région Corse.

Programmes LIFE

L'OEC est impliqué dans le cadre du programme LIFE « Gyprescue », piloté par la PNRC, dont une évaluation à mi-parcours a été présentée en septembre 2023. Par ailleurs, 2 journées d'échanges entre le Président de l'OEC, le Président et le Directeur du PNRC,



L'OEC a accompagné le PNRC pour la récolte de fèces de Cerf de Corse permettant de mieux connaître le régime alimentaire de la population du Coscionu.

ainsi que le Conseiller pour la défense de l'environnement de la Région Sarde a permis d'acter la participation de l'OEC au programme « LIFE Islands 4 Deer » piloté par l'Université de Sassari et visant une approche à long terme pour la conservation du cerf élaphe de Corse. La validation du programme par l'UE est attendue pour la fin du 1er semestre 2024.

Etudes

Une étude a porté sur l'amélioration des connaissances de l'Édicnème criard en Balagne par le bureau d'études Ornithys.

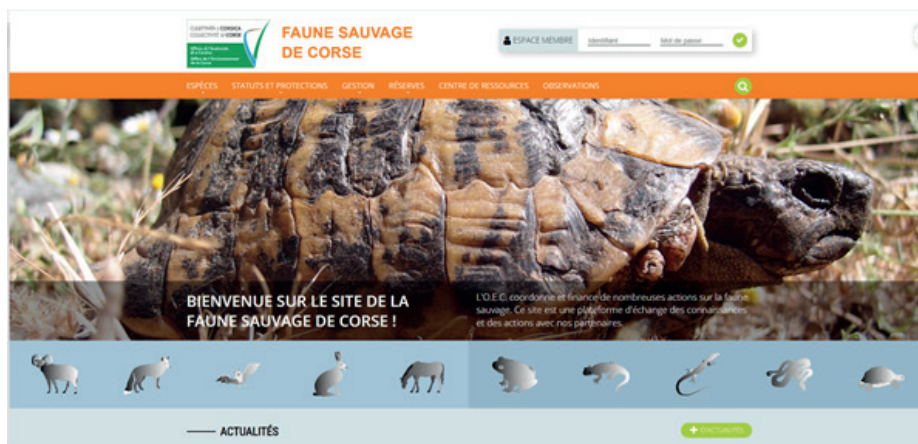
Le projet « Trames Chiroptères », piloté par le GCC et cofinancé par l'AERMC et l'OEC, se déroule de septembre 2022 à septembre 2024. Il permettra d'appréhender les zones défavorables au passage des chauve-souris pour leur accès aux sites de chasse, notamment par l'éclairage public ou les axes routiers éclairés.

L'inventaire de plusieurs reptiles et amphibiens de plusieurs sites littoraux est mené par le CEN de Corse avec la mise en place du protocole POPAmphibien, reconductible tous les 2 ans, et des transects reptiles. Ce travail a permis de contacter 4 espèces d'amphibiens (Crapaud vert, Discoglosse sarde, Rainette sarde et Grenouille de Berger) et 8 espèces de reptiles sur les sites prospectés (Couleuvre verte et jaune, Couleuvre à collier, Algyroïde de Fitzinger, Lézard sicilien, Lézard Tyrrhénien, Tarente de Maurétanie, Tortue d'Hermann et Cistude d'Europe).

Soutien au centre de soins de la faune sauvage « U Pettrossu »

Une convention de soutien financier du Centre de soins « U Pettrossu » a été signée pour l'acquisition de matériel et l'aide au bon fonctionnement de la structure à hauteur de 40 000 €, soit 80 % du montant total de l'opération.

Le projet « Trames Chiroptères » est piloté par le Groupe Chiroptères Corse et financé par l'OEC et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.



Le site « faunesauvagedecorse.oec.fr » présente l'ensemble de la faune insulaire.

Actions de sensibilisation

Site sur la faune sauvage de Corse

Le site Web sur la Faune sauvage de Corse a été finalisé. Il intègre l'ensemble des vertébrés de Corse, soit 450 espèces, y compris certaines exotiques et quelques espèces disparues. Il comprend une bibliographie, une photothèque, une vidéothèque, dont 90 photographies et 24 séquences vidéo acquises auprès d'un prestataire, et une sonothèque en lien avec la base de données GAÏA.

Le CEN et le GCC ont contribué au contenu du site.

7.4. Observatoire-Conservatoire des Invertébrés de Corse

Dès le début des années 2000, l'OEC a structuré un grand nombre d'actions relatives aux insectes de Corse au sein de l'Observatoire-Conservatoire des Insectes de Corse (OCIC), étendu depuis à l'ensemble des invertébrés terrestres.

Plans Territoriaux d'Actions

Actuellement, 2 Plans Nationaux d'Actions (PNA) concernent les insectes de Corse : l'un sur les « Papillons de jour » et le second sur les « libellules ». Si le PNA « France terre de pollinisateurs » n'a pas été reconduit, un plan national en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation est actuellement porté par les ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture et sera animé jusqu'en 2026. La région Corse est une des trois régions représentées au Comité de

Suivi de ce plan via Régions de France (participation de l'OCIC au COSUI de septembre 2023).

L'OEC a acté par délibération la possibilité de porter l'élaboration et l'animation de Plans Territoriaux d'Actions (PTA) pour la Corse, sous la forme de déclinaisons territoriales des plans nationaux existants. Deux de ces PTA (Papillons de jour et Pollinisateurs) ont été validés par le CSRPN de Corse et sont entrés en phase d'animation pour la période 2021-2030.

Le PTA Libellules a été présenté devant le CSRPN de Corse en juin 2023 et sera animé sur la période 2023-2032.

PTA en faveur des Papillons de jour

En 2023, 2 territoires ont fait l'objet d'un suivi d'avril à octobre dans le cadre du protocole de monitoring standardisé de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) : la base aérienne 126 Ventiseri-Solenzara par Stéphane Dechavaille (Météo-France) et le domaine de St-Jean à Corte par l'OCIC. Les données produites ont été saisies dans la base de données nationale de référence et sont également prises en compte pour le calcul de l'indicateur européen « Grassland Butterfly Indicator ».

Depuis 2021, l'OCIC mène un programme d'élevage expérimental de la Zygène de Corse *Zygaena corsica* devant permettre d'envisager des renforcements de populations. En mai 2023, une quinzaine de chenilles a été prélevée au col de Teghime et de San Giovanni afin de poursuivre ce programme. Ce travail expérimental est réalisé en parallèle avec une étude génétique destinée à éclairer le statut de conservation de cette espèce endémique, considérée comme l'un des papillons les plus menacés de Corse.

Le suivi annuel de l'évolution de l'abondance de l'Azuré du Serpolet *Maculinea arion* sur le site de Sermano, a été réalisé. Le site abrite l'une des plus grandes et des plus stables populations corses de l'Azuré du Serpolet,

espèce protégée et menacée de disparition sur l'île.

L'OEC a également pu participer à plusieurs événements d'échanges scientifiques en rapport avec les papillons de jour, notamment les assises des pollinisateurs organisées par l'association Arthropologia, ainsi que 2 ateliers d'échanges scientifiques intitulés « Cahier de gestion conservatoire pour le PNA Papillons de jour » et « Réintroduction de papillons protégés : du projet à la mise œuvre » organisés par l'OPIE dans le cadre du PNA.

PTA en faveur des libellules

En 2023, le protocole standardisé de Suivi temporel des libellules (STELI) a été mis en œuvre sur 1 territoire (bas Taravo à Serra di Ferro) au cours de 3 sessions de relevés réalisées en juillet. Les données produites ont été saisies dans la base de données nationale de référence.

Depuis 2014, des protocoles de suivis standardisés sont mis en œuvre par l'OCIC sur la station à *Paragomphus genei* et *Coenagrion caeruleum* du bas Taravo. En 2023, le nombre d'observations a subi une baisse importante par rapport à 2022. Ce résultat pourrait en grande partie s'expliquer par les conditions météorologiques défavorables. Des visites ont également été réalisées au cours des mois de juillet et d'août 2023 sur plusieurs stations connues de 4 taxons rares et menacés.

L'OEC a également participé, à la demande de l'OPIE, à la réalisation de 4 fiches espèces pour l'Atlas dynamique des odonates de France.

L'OEC a également pu participer à plusieurs ateliers d'échanges scientifiques concernant

le « Protocole de suivi de *Lestes macrostigma* » (Réserve Naturelle du marais du Viguerat), les « Milieux humides littoraux méditerranéens face au changement climatique : quelles connaissances et actions de préservation pour une gestion adaptative ? » (Pôle relais Lagunes méditerranéennes), les « Mares temporaires Méditerranéennes » (OEC) et « l'Hydro-Ecologie des tourbières » (UCPP).

PTA en faveur des pollinisateurs sauvages et de l'abeille mellifère de Corse

Action majeure en début de PTA, l'inventaire des pollinisateurs de Corse a été initié en 2017. Au cours de l'année 2023, 62 jours de terrain ont permis d'échantillonner 123 points et collecter 1 163 spécimens dont une très grande majorité d'hyménoptères et, dans une moindre part, de diptères. Concernant ces derniers, l'étude des Syrphes de Corse engagée en 2021 avec le Cercle d'Etudes des Pollinisateurs Sauvages (CEPS) s'est poursuivie et devrait être reconduite en 2024.

Une fois que les déterminations seront confirmées par des spécialistes, les spécimens collectés contribueront à enrichir la collection de référence. Celle-ci comprend désormais un total de 1 425 spécimens pour les *apidea* (259 taxons représentés) et 266 spécimens pour les *syrphidae* (64 taxons). Un travail de réflexion pour la création d'une palynothèque de référence a également été engagé.

Une nouvelle espèce de Syrphe à l'échelle nationale, *Eumerus emarginatus*, a fait l'objet d'une publication fin 2023 dans la revue L'Entomologiste. Autre découverte intéressante, l'observation sur la commune de San Giuliano de plusieurs spécimens d'une petite abeille, *Osmia erythrogastra*, non revue en Corse depuis 60 ans. L'espèce étant discrète et fréquentant des milieux peu étudiés (arrière-plages), il est possible qu'elle soit juste passée inaperçue pendant toutes ces années. Une recherche ciblée permettra d'en savoir plus à son sujet.

Le travail de recherche bibliographique pour la rédaction du catalogue des syrphes de Corse a été grandement avancé, le catalogue devant être publié en 2024.

Par ailleurs, l'OEC a également participé aux rencontres Apoidea Gallica 2023, organisées par l'Observatoire des abeilles, ainsi qu'aux Assises Pollinisateurs qui se sont tenues à Besançon les 15 et 16 novembre 2023.



La découverte en Corse de *Eumerus emarginatus*, nouvelle espèce de Syrphe à l'échelle nationale, a fait l'objet d'une publication dans « L'Entomologiste » fin 2023.

ALIEM APOSTROPHE

Trois événements et copils associés ont été organisés en 2023 dans le cadre du projet ALIEM APOSTROPHE : les 16 février (événement de lancement online organisé par l'OEC), les 7 & 8 mars (événement de mi-projet au Muséum de Livourne) et le 15 octobre (événement final organisé par l'OEC).

Le projet a permis la digitalisation des outils réalisés dans le cadre du projet ALIEM, ainsi que la production de nouveaux outils, notamment le jeu ALIEM GAME, l'ensemble étant centralisé sur la plateforme transfrontalière. Trois newsletters ont été publiées et le projet a également permis d'aboutir à un Plan d'Actions Conjointes Transfrontalier Enrichi (PACTE qui permettra la capitalisation des résultats, en synergie avec le projet INVALIDIS dans lequel l'OEC était impliqué jusqu'en mai 2023).

Le projet a également permis le renforcement du piégeage mis en place pour la surveillance des coléoptères xylophages invasifs en Corse, conduit en partenariat avec l'INRAE d'Orléans, avec 2 stations dans le centre Corse (Corti et Venacu) de 4 pièges chacune.

L'ensemble du partenariat a souhaité le montage d'un troisième projet ALIEM, ALIEM VIGIL, qui constituera la phase opérationnelle des projets ALIEM. Étendu au domaine marin avec l'arrivée d'un nouveau partenaire, la fondation IMC « International Marine Centre » basée en Sardaigne, ce nouveau projet, déposé en 2023, démarrera le 1er mars 2024.

Amélioration des connaissances et lutte contre les bioagresseurs

Outre le travail réalisé dans le cadre des projets ALIEM, l'OEC a poursuivi en 2023 l'étude des critères morphologiques



Le Plan Territorial d'Actions en faveur des libellules a été présenté devant le CSRPN en juin 2023 et sera animé pour la période 2023-2032.



La mise à jour de l'Atlas des papillons de jour a été finalisé en 2023.

de Corse (suivi d'une placette en centre Corse).

L'OEC a également participé à divers colloques et séminaires en lien avec la santé et les bioagresseurs, notamment le Symposium "Research & Innovation for the control of vectors of emerging arboviruses" (webinaire, 14/02/2023), le colloque "Vector revolution - A vector never walks alone" (webinaire, 15/11/2023), une journée d'animation scientifique sur les "Interactions virus - arthropodes", organisée par le réseau Vectopole Sud (webinaire, 24/11/2023) et une « Journée "Culicoides et virus transmis en Corse », organisée par l'IRD à l'INRAe de Corti le 25/09

La sensibilisation des publics a également été menée à travers différents médias (France 3 Corse Via Stella, France télévisions, Corse Matin...) et lors d'une conférence sur *Tapinoma magnum* donnée en juillet 2023 au Parc Galea.

Aide à la sauvegarde l'abeille mellifère de Corse

Depuis 2008, une subvention est affectée à la lutte contre le Varroa, parasite dangereux pour les abeilles dites domestiques comme pour les essaims sauvages. Cette action a été amplifiée en 2022 et 2023 avec une subvention doublée et portée à 60 000€ par an dans le cadre de conventions signées avec l'URGDSAC et le GDS Corse, qui gèrent les deux Plans Sanitaires d'Elevage apicoles de Corse. En 2023, 310 apiculteurs ont pu bénéficier de cette aide pour un total de 25 305 ruches traitées.

L'OEC a également participé au Comité Scientifique et Technique Apicole de Corse, piloté par l'ODARC et l'AOP Mele di Corsica, ainsi qu'à un webinaire sur la pollinisation du châtaignier organisé par la Société botanique de France (03/02/2023), l'Assemblée Générale du syndicat AOP Miel de Corse - Mele di Corsica (Altiani, le 07/07/2023) et la 4^e édition du séminaire apicole régional sur le thème « Comment produire et mettre sur le marché un miel de qualité ? », organisé par le syndicat AOP Miel de Corse - Mele di Corsica (Corti, le 30/11/2023).

Etudes et travaux scientifiques

Atlas de l'entomofaune de Corse

La mise à jour de l'Atlas des papillons de jour de Corse a été finalisée en 2023. La rédaction de la mise à jour de celui consacré aux odonates a également été finalisée, pour une mise en forme et impression en 2024.

Plusieurs missions d'études ont été réalisées avec l'association Entomo-fauna pour enrichir les données disponibles pour la réalisation d'un premier Atlas des macrohétérocères (Papillons de nuit) de Corse. De même, des échanges d'informations et de données ont eu lieu avec l'association ASCETE pour la réalisation d'un Atlas des orthoptéroïdes (Criquets, Sauterelles, Phasmes et Mantes) de Corse.

discriminants des anophèles de Corse (2021-2025), financée à 65 % par l'ARS de Corse. Grâce à la convention de partenariat sur l'aspect génétique de l'étude mise en place avec l'Institut de Recherche pour le Développement, l'ADN de 100 anophèles a pu être extrait et amplifié. Les échantillons exploitables ont été envoyés pour séquençage lors du dernier trimestre 2023. Les résultats seront disponibles en 2024.

La sensibilisation par la diffusion de fiches de signalement de diverses espèces invasives et notamment du frelon asiatique, toujours non signalé sur l'île, s'est poursuivie.

Un suivi du charançon noir de l'agave a été mené par la FREDON de Corse, mandaté par l'OEC, dans le cadre du projet ALIEM APOSTROPHE, ainsi que celui de la Pyrale du buis par l'utilisation de piège à phéromones fournis par l'OEC. Concernant cette espèce, peu de captures ont été réalisées pour la 2^e année consécutive. L'OEC a également participé au réseau JEVI animé par la Fredon

Actions de sensibilisation

Outre le site satellite propre à l'OCIC, nécessitant une mise à jour, la communication vers le grand public repose également sur le site du projet ALIEM APOSTROPHE et 2 pages Facebook (« Papillons, Libellules et autres insectes de Corse - Farfalle, Filangroche è altri insetti di Corsica » et « Moustiques, tiques et autres bioagresseurs - Zinzale, Zecche è altri »). Celle-ci repose notamment sur des appels à contribution pour la réalisation des Atlas en cours ou le signalement des EEE.

Plusieurs actions de sensibilisation ont également été menées à l'occasion de différentes manifestations (Fête de la Nature, Fête de la Science, Foire du miel de Murzo...) et des formations plus spécifiques ont également été organisées (étudiants de BTSA GPN du Campus AgriCorsica U Rizzanesi - Sartè, agents du PNRC).



Plusieurs animations auprès des scolaires ont permis de sensibiliser de nombreux scolaires dans toute la Corse.



Coorganisé avec le Pôle Relais Lagunes Méditerranéennes, la 8^e plateforme « Recherche - Gestion » a réuni 130 participants à la Tour du Valat et en visioconférence (photo Tour du Valat)

Inventaires généraux

En 2023, des inventaires des papillons de jour des sites de Prunelli-rive sud du golfe d'Aiacciu et du nord de la plaine orientale ont été conduits, notamment afin de répondre aux attentes des partenaires engagés dans des rédactions d'atlas de la biodiversité communale.

Les inventaires ont également concerné des territoires non prioritaires pour les principaux groupes (macrolépidoptères, odonates, orthoptéroïdes, hyménoptères, coléoptères, diptères, névroptères, hémiptères...). Plusieurs autres journées ont également été réalisées sur les îles du Cap Corse et Cerbicale.

Fait notable, des spécimens de *Culex* présentant certains critères pouvant correspondre à *Culex brumpti*, une espèce de moustique décrite comme endémique de Corse en 1931 (mais découverte par la suite en Sardaigne et au Maghreb) et non retrouvée depuis, ont été récoltés en novembre 2022 et triés début 2023.

Etudes génétiques des insectes de Corse

En novembre 2023, l'OEC a de nouveau été sollicité par le Dr Valentina Todisco, actuellement en poste à l'Université de Salzburg (Autriche), afin de participer au montage d'un nouveau projet collaboratif visant à poursuivre et étendre les travaux d'études de l'hybridation entre le Porte-queue de Corse *Papilio hospiton* et le Grand porte-queue *P. machaon*, initiés en 2021. Ce projet sera proposé en 2024, et mis en œuvre à partir de 2025 s'il est retenu.

Par ailleurs, l'OEC s'est engagé auprès de l'UMS PatriNat du MNHN de Paris à récolter et envoyer des échantillons de tissus issus de taxons présents en Corse afin de contribuer

à l'établissement d'une banque de séquences d'ADN mitochondrial de référence au sein de la base de données internationale « Bold ». Dans ce cadre, une centaine d'échantillons d'invertébrés a été prélevée et envoyée au laboratoire Antagène (prestataire de l'OEC pour le barcoding moléculaire des individus) fin 2023.

Enfin, 2 chrysalides issues de l'élevage expérimental de *Zygaena corsica* ont été transmis au MNHN de Paris dans le cadre d'une étude de l'ADN nucléaire visant à différencier les populations corses et sardes (thèse en cours).

Etude des coléoptères de Corse

Le partenariat avec l'association Magellanes engagé depuis 2008 s'est poursuivi avec l'inventaire de 2 groupes taxonomiques particulièrement intéressants, *Chrysomelidae* et *Elateridae*, à l'échelle de l'île. Le 6^e volume de la faune des coléoptères de Corse, consacré aux *Elateridae*, *Eucmenidae* et *Throscidae* a été publié en 2023.

Programme « La planète revisitée en Corse »

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite des déterminations, ainsi qu'à la préparation de publications scientifiques valorisant le travail réalisé, notamment la découverte de 148 espèces nouvelles pour l'île et 12 espèces nouvelles pour la science. Le dépôt à l'OEC d'une partie des collections issues du terrain réalisé s'est également poursuivi en 2023, conformément aux accords conclus avec le MNHN.

Effets de l'ouverture des milieux sur l'entomofaune

Dans le cadre d'une expérimentation sur le démaquisage de zones de chasse par la Fédération des Chasseurs de Haute-Corse, avec l'appui d'associations locales de chasse, de la CdC et de l'OFB, un inventaire des différents groupes a été réalisé sur le site de Sermano Lucerna. Les premiers résultats, témoignant d'un impact positif sur la richesse spécifique, devront être confirmés les prochaines années.

7.5. Stratégie régionale des zones humides

Cartographie de l'espace humide de référence

La cartographie de l'Espace Humide de Référence (EHR) au 1/25 000^e à l'échelle de la Corse avec identification des fonctions, des pressions et des enjeux a été validée lors du comité de pilotage du 12 décembre 2022.

En 2023, des échanges ont eu lieu avec la CC Castagniccia-Casinca pour le portage du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) et une réunion sur l'état d'avancement et les perspectives pour le PGSZH « Bevinco et étang de Biguglia » a été organisée avec le CEN de Corse. Une fiche de synthèse sur l'EHR a été réalisée et est consultable sur le site de l'Observatoire Régional des Zones Humides de Corse (ORZHC).

Diagnostic écologique de plusieurs zones humides

Une étude de 18 sites littoraux des communes de Bunifaziu et Portivechju a été attribuée en octobre 2023 au bureau d'études Biotope. Les résultats sont attendus pour 2025.

Représentation régionale du Pôle-relais lagunes méditerranéennes

En 2023, l'OEC a contribué au journal d'information du Pôle-Relais Lagunes méditerranéennes, la *Lettre des lagunes* (5 numéros en 2023) par la production de brèves. Il a également coordonné localement la Journée mondiale des zones humides et les animations proposées dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Programme d'action pour « la conservation des lagunes et zones périphériques »

L'OEC a également poursuivi son programme d'actions pour la préservation des lagunes de l'île, avec la mise en place de 5 sondes dans le cadre du FOGEC.

L'OEC a également coorganisé avec le Pôle-Relais Lagunes Méditerranéennes la 8^e plateforme « Recherche-Gestion » consacrée au changement climatique. L'évènement a réuni plus de 50 structures et 130 personnes à la Tour du Valat et en visioconférence.

Enfin, l'OEC a poursuivi son accompagnement des services de l'Etat et de la CdC dans leurs interventions auprès des élus, notamment dans le cadre du programme Natura 2000.

Animation du groupe de travail Crabe Bleu

En 2023, une dizaine de réunions se sont tenues pour avancer sur la problématique de l'expansion de *Callinectes sapidus* et mettre en place un plan territorial de lutte contre l'espèce. Les travaux portés ou financés par l'OEC concernent la dispersion larvaire, la



Les journées d'échanges sur les mares temporaires ont réuni une trentaine de participants durant deux jours.

télémetrie acoustique, la tolérance haline, les suivis biométriques et isotopiques, ainsi que la rédaction d'un plan d'action territorial pour la période 2024-2027.

Le 26 mai 2023, l'OEC et le Pôle Relais Lagunes Méditerranéennes, dans le cadre des missions d'animation du Plan d'Action Régional Crabe bleu en région Occitanie, ont organisé une conférence interrégionale à l'auditorium de Berre l'étang, accessible en visioconférence.

Par ailleurs, l'OEC a signé 2 conventions avec des pêcheurs professionnels pour la pêche du crabe bleu en milieu lagunaire.

Programme régional d'actions pour la conservation des mares temporaires de Corse

Journées d'échanges mares temporaires

Les 17 et 18 avril, dans le cadre de la 6^e plateforme « Recherche-Gestion » de l'ORZHC, des journées d'échanges sur les mares temporaires méditerranéennes de Corse ont été organisées à l'Animu (Portivechju). Une première journée en salle a réuni une trentaine de participants et a été suivie le lendemain d'une visite des mares de Frasselli (Bunifaziu) et Padulellu (Portivechju).

Actions pour la connaissance et la conservation

Les actions entreprises en 2023 pour l'amélioration des connaissances ont concerné la collecte de données météorologiques et piézométriques sur la mare de Musella (Bunifaziu), communiquées à l'UCPP dans le cadre d'une thèse sur le fonctionnement hydrogéologique et hydroécologique des mares temporaires méditerranéennes de Corse, ainsi que le suivi de la dynamique de la végétation du site de Padulellu suite aux travaux de restauration. Concernant ces derniers, le suivi des plantations et leur arrosage ont été effectués jusqu'en milieu d'été 2023, mais un grand nombre de plants sont morts suite aux chaleurs estivales. Ils seront remplacés à l'automne 2024.

Le suivi des niveaux et caractéristiques physico-chimiques des eaux de surface des mares de Barcaggio, Capandula, Padulaccia et Musella a été réalisé, de même que le suivi de deux espèces rares, *Elatine brochonii* (Padulellu, Chiuvinu) et *Eryngium pusillum* (Musella). Sur la mare de Muratello, le suivi de l'impact des sangliers mené depuis 2018 a été poursuivi, sans résultats concluants.

La veille écologique sur la présence de 6 espèces exotiques envahissantes s'est poursuivie sur les mares de Barcaggio, Capandula, Chiuvinu, E Cannucciole, Frasselli, Musella, Padulellu, Muratello, Alzu di Gallina. Des arrachages de *Paspalum distichum* et *Dittrichia viscosa* ont été conduits sur les mares de Chiuvinu, Muratello, Padulellu, Alzu di Gallina et Barcaggio.

Actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation ont concerné le grand public (accueil des élèves du BTS Gestion et Protection de la Nature du Campus AgriCorsica U Rizzanesi – Sartè dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, Fête des Mares), les collectivités (communes de Belvédère-Campomoro, Bonifacio, Figari, Grossa, Pianottoli-Caldarellu, Porto-Vecchio, Santo Pietro di Tenda), les propriétaires (sites de Musella, Murateddu, Padulellu, Frasselli) et les scolaires (reconduction du projet pédagogique avec 2 classes de cycle 3, participation à la 8^e édition de la Fête des mares).

Programme pour la gestion durable des lacs de montagne

La campagne de suivi 2023 a concerné les lacs de Capitellu, Ninu et Melu, en partenariat avec l'UCPP et les SIS2A et 2B. Les résultats seront disponibles courant 2024.

Le suivi continu des températures a été étendu en 2023 sur les lacs de Melu et Capitellu conformément au protocole du réseau « Lacs Sentinelles », avec l'aide des équipes spécialisées des deux SIS de Corse.

Interface Web de l'Observatoire Régional des Zones Humides de Corse

Depuis le 23 novembre 2021, l'ORZHC dispose d'une interface web avec un espace dédié à l'actualité et au calendrier des événements en lien avec les zones humides. Plus de 20 actualités ont été publiées par l'OEC et transmis également via « l'ORZHC infos », courriel envoyé mensuellement ou bimensuellement à plus de 300 acteurs œuvrant sur les zones humides.

8. Espaces naturels protégés

8.1. Le contrôle de gestion et le réseau des Réserves Naturelles de Corse (RNC)

Le contrôle de gestion

En 2023, l'ensemble des instances des différentes Réserves Naturelles de Corse se sont tenues conformément aux dispositions réglementaires, à l'exception du Conseil scientifique de la Réserve Naturelle de Scandula.

Par ailleurs, les conventions de gestion des RN de Scandula, des Trè Padoli di u Suvartonu et des Bucchi di Bunifaziu ont été renouvelées.

Enfin, 2 réunions se sont tenues en 2023 concernant la création d'une réserve compensatoire multisites pour la protection des herbiers à Posidonie et l'extension de la RN de Scandula par la création d'une nouvelle RNC.

Le réseau des gestionnaires des RNC

En 2023, le réseau des gestionnaires des réserves naturelles de Corse s'est réuni les 18 et 19 octobre, à Corti, dans les locaux de l'OEC, en présence de RNF, notamment sa Directrice Marie Thomas, du CEN de Haute-Savoie, du PNRC et de l'ONG Wild Legal. La deuxième journée a été consacrée à une visite de la Réserve Naturelle du Massif du Monte Ritundu.

Les agents impliqués dans le réseau ont également participé aux différentes réunions et webinaires organisés par RNF, ainsi qu'au congrès national qui s'est tenu à Nîmes les 9 et 10 mai 2023.

8.2. La gestion des espaces protégés

Riserva Naturali di i Bucchi di Bunifaziu

La gestion de la RNBB repose sur 25 ETP permanents, ainsi que 21 saisonniers engagés entre juin et septembre.

Le Comité consultatif s'est réuni les 13 mars et 22 novembre 2023, et a été consulté le 24 août 2023. Le Conseil scientifique s'est réuni à Bunifaziu les 2 et 3 mars, ainsi que le 27 octobre 2023, et a émis un avis dématérialisé en août 2023.

Le plan de gestion 2023-2032 de la RNBB a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil scientifique le 27 octobre 2023 et un avis favorable du Comité consultatif. Il sera soumis pour validation à l'Assemblea di Corsica en 2024.

Surveillance et entretien

Les agents en charge de la surveillance de la RNBB disposent de 3 unités de navigation (5 en période estivale) et 4 véhicules spécifiquement dédiés.

En 2023, 900 sorties de surveillance ont été conduites en mer ou à terre, 570 contrôles de pêche de loisir ont été réalisés, ainsi qu'une centaine de contrôles liés à la grande plaisance. 11 procès-verbaux ont été dressés concernant 31 infractions dont 11 délits.

Concernant la réglementation, le Préfet maritime a interdit en juillet 2023 et pour une durée de 5 ans l'ancrage à l'intérieur d'un périmètre de 250 m autour des îles de Ratinu, Sperduti et Purragia.

Outre l'entretien courant, l'île Lavezzu a bénéficié, pour la seconde année consécutive, d'un marché public pour le ramassage quotidien des déchets et papiers gras sur l'île Lavezzu du 1er juillet au 30 septembre 2023. Les panneaux présents sur les îles de la façade est ont été remplacés.

200 interventions hyperbares ont été conduites pour l'entretien des installations et le contrôle de points de mouillage.

Gestion de la fréquentation de l'île Lavezzu et de ses abords

La fermeture des sentiers, finalisée au printemps, a permis de mettre en place 10 zones de tranquillité. Le ponton installé dans la Cala di u Grecu a été mis en place du 1er mai au 9 novembre 2023, une information directe du public ayant été dispensée en juillet et août par une dizaine d'agents saisonniers.

Le 16 juin 2023, l'OEC et la commune de Bunifaziu ont échangé sur une stratégie de régulation de la fréquentation garante de l'équilibre des usages, l'île Lavezzu appartenant au domaine privé communal de Bunifaziu.

Une visite de la RN du Massif du Monte Ritundu a été proposée dans le cadre des rencontres annuelles des gestionnaires des Réserves Naturelles de Corse.





Les missions de surveillance de la RN des Bouches de Bonifacio ont représenté près de 1 600 heures de navigation en 2023.

Sant'Amanza sur les herbiers à Posidonie, le suivi de l'indice d'abondance et des effets de la protection sur le corb, le mérou brun et le denti dans 6 zones de la réserve naturelle, ainsi que le suivi de la température de l'eau de mer. Pour ce dernier, l'ensemble des données collectées sont enregistrées dans la plateforme T-MedNet.

Une méthodologie commune de suivi des distributions de tailles et des densités de *Patella ferruginea* a été appliquée dans la RNBB et la RNIC. L'analyse des résultats par secteurs témoigne d'une baisse des effectifs de 60,5 % entre 2010 et 2023 sur un linéaire côtier d'environ 5 km représentant 24 % du périmètre de Lavezzi (île principale et îlots périphériques).

Concernant la pêche professionnelle, 26 embarquements (122 opérations de pêche) ont été réalisés sur les navires de 12 pêcheurs professionnels entre avril et octobre 2023, ainsi que 6 enquêtes aux points de débarquement (4 pêcheurs). Les données collectées sont intégrées dans une base de données dédiée qui sera utilisée à partir de 2024 pour l'Analyse Risque Pêche sur les zones Natura 2000 en mer pour lesquelles l'OEC est opérateur. Parmi les engins échantillonnés, 11 présentaient des traces d'interaction avec des grands dauphins. Concernant celles-ci, 5 pêcheurs ont participé au projet TURSINET dont l'OEC est partenaire et 15 immersions ont permis d'effectuer 350 h d'enregistrement.

Sur la prud'homie de Bunifaziu, 9 pêcheurs ont marqué 84 langoustes rouges en 2023, auxquelles s'ajoutent 11 recaptures. Fait remarquable, une langouste rouge taguée à l'Asinara en 2021 a été recapturée par un pêcheur de Bunifaziu à l'ouest de l'archipel des Monacchi en 2023. Un article est paru à ce sujet dans « La Nuova Sardegna ».

Les pêcheurs de la prud'homie de Bunifaziu ont également sollicité l'OEC pour une étude de potentialité d'une pêche durable à la nasse dans le cantonnement de pêche

de Bunifaziu (hors ZNP). Une première convention de prestation de service a été établie entre la prud'homie et l'OEC pour l'acquisition du matériel et des appâts. La campagne de pêche expérimentale débutera au printemps 2024.

Pour l'année 2023, 2 184 pêcheurs récréatifs ont déclaré une activité de pêche de loisir ou avoir l'intention de pratiquer cette activité dans le périmètre de la réserve naturelle. Parmi les 400 pêcheurs disposant d'une autorisation dérogatoire, 263 ont retourné leurs carnets de captures, déclarant 1 461 sorties de pêche. En 2024, ces carnets seront dématérialisés, le financement d'un site dédié ayant été initié avec le financement du programme CF-DCF.

En parallèle, 27 journées d'échantillonnages dédiées au suivi de la pêche récréative dans la RNBB ont été réalisées avec 91 bateaux échantillonnés et 394 poissons mesurés.

L'étude du fonctionnement des lagunes de Pisciu Cane, Testarella et Vintilegna initiée en 2022 s'est poursuivie, avec la caractérisation des bassins versants, l'évaluation du bon état écologique et le suivi de la présence de l'*Aphanius* de Corse.

Une veille concernant les espèces invasives marines a été assurée, les observations ayant concerné le crabe bleu et le poisson perroquet.

La présence de rat noir sur l'île Lavezzi et deux îlots périphériques a été confirmée.

Suite à l'observation de la diminution de la population de *Silène velouté* sur l'îlot d'Acciaghju, une opération d'éradication des griffes de sorcière a été menée en 2023, accompagnée d'une prise de vues aériennes.

Sensibilisation du public

Des actions de sensibilisation ont été conduites vers les pêcheurs de loisir, les socioprofessionnels exerçant leur activité dans la RNBB, ainsi que les autres acteurs impliqués (Offices de tourisme, capitaineries). Des rencontres ont également été organisées avec les services de l'Etat impliqués dans la surveillance du site (Sémaphores, DMLC, ONCFS, Gendarmerie Maritime, Douanes).

Plusieurs groupes scolaires ont également été accueillis sur l'île Lavezzi pour des journées d'éducation à l'environnement, notamment les collèges de Prunelli, Portivechju et Bunifaziu.

La signalétique en place sur les îles de la RNBB a été renouvelée.

Par ailleurs, suite à une délibération du Conseil d'administration de l'OEC en date du 13 avril 2023, 9 conventions d'utilisation des bouées et 2 conventions d'utilisation du ponton ont été signées. Les recettes (40 770 €) permettront l'entretien de ces ouvrages.

De janvier à fin octobre 2023, la fréquentation de l'île s'élève à environ 151 000 visiteurs et enregistre une baisse de 25,8 % par rapport à l'année précédente (31,9 % en période estivale). Le pic maximum de visiteurs journaliers est relevé le 28 juillet et le 10 août avec respectivement 1 855 et 1 814 visiteurs présents simultanément sur l'île, loin des 3 400 relevés en 2015.

Aux abords de l'île, la fréquentation nautique enregistre également une baisse de 29,4 % par rapport à l'année précédente. Au total, 210 000 visiteurs ont fréquenté l'île et ses abords en 2023, soit 17,9 % de moins qu'en 2022 et 37,7 % de moins qu'en 2021.

Suivis et études scientifiques

Les suivis annuels des effectifs nicheurs d'oiseaux marins (5 espèces) ont été réalisés, ainsi que le suivi du succès reproducteur du Puffin de Scopoli de l'île Lavezzi.

Les suivis hyperbares ont concerné le suivi de l'impact de 3 coffres de la ZMEL de



Les missions de sensibilisation sur la RN des Bouches de Bonifacio ont concerné étudiants et scolaires.

Une publication sur les mérous des Lavezzi a généré 87 000 vues sur la page Facebook de la RNBB et de nombreux reportages ont été consacrés à la réserve naturelle, notamment concernant la limitation du surtourisme (Ind'è Voi sur France 3 Corse Via Stella, Envoyé Spécial sur France 2, Journal de 13h et Envie d'évasion sur TF1).

Riserva Naturale di l'Isule di u Capicorsu

La gestion de la Réserve Naturelle des Îles du Cap Corse repose sur 2,3 ETP. Elle est renforcée par l'emploi de 4 saisonniers en période estivale.

Le Comité consultatif de la RNIC s'est réuni le 20 novembre 2023. Le plan de gestion de la réserve naturelle est en cours d'élaboration et devrait être finalisé fin 2024 / début 2025.

Surveillance et entretien

L'équipe de gestion dispose de 2 unités de navigation. 500 h de surveillance en mer ont été assurées. Un millier d'usagers ont été informés sur la réglementation de la réserve naturelle et 3 procès-verbaux ont été dressés concernant 8 infractions, ainsi que 7 avertissements écrits et 4 procédures ouvertes.

9 panneaux ont été installés ou remplacés et la Croix de la Madonina sur la Giraglia, endommagée suite à une tempête, a été réparée. Le balisage maritime sur la zone des îles Finochjarole a été installé, suite à l'obtention d'une AOT, du 15 juin au 15 septembre.

Suivis et études scientifiques

Les observations ornithologiques ont concerné 6 espèces.



Une méthodologie commune avec la RNBB de suivi des distributions de tailles et de densités de *Patella ferruginea* a été appliquée, 26 ans après la dernière étude, ainsi qu'un suivi des encorbellements à *Lithophyllum* de la Giraglia.

Entre le 1 juillet et le 31 août 2023, plus de 60 opérations de comptages de fréquentation nautique autour des îles Finochjarole et Capense ont été réalisées. Une moyenne quotidienne de 7 bateaux en juillet et 16 en août a été observé, avec un pic de 58 bateaux le 13 août. Ces données marquent une baisse notable par rapport à l'année précédente.

Les suivis herpétologiques ont été conduits sur l'île de la Giraglia et 2 loggers témoins ont été installés à l'intérieur des terres pour l'étude des spécificités microclimatiques des îlots engagée dans le cadre de l'initiative PIM et l'IMBE.

L'inventaire entomologique des îlots, initié en 2022 en collaboration avec l'OCIC, s'est poursuivi avec 2 journées de prospection en mai 2023. Au total, 50 taxons ont été recensés. En complément, une étude des populations de fourmis a été réalisée dans le cadre d'une thèse sur les communautés de fourmis des petites îles et îlots méditerranéens.

Concernant la flore et la végétation de la réserve naturelle, des prospections ont été menées par le CBN de Corse le 23 mars et les 2 et 3 octobre en complément des travaux précédents.

L'association Petre Scritte a été accueillie sur la Giraglia dans le cadre d'une étude sur l'occupation humaine de l'île. Autre collaboration, le bureau BioPhona a bénéficié d'une autorisation pour l'installation de 10 enregistreurs sonores sur l'île.

Sensibilisation du public

Au-delà de la sensibilisation régulière des usagers, une classe du Lycée Paul Vincensini a été reçue pour une journée d'échanges.

Une équipe de France 3 Corse Via Stella a été reçue pour un tournage d'un reportage pour l'émission « Ind'è voi » diffusée en septembre.

Riserva Naturali di i Trè Padoli di u Suvartonu

La gestion de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone repose sur 1,2 ETP répartis entre 3 agents.

Le Comité consultatif de la réserve naturelle s'est réuni le 22 novembre 2023. Après validation de l'évaluation du 1er plan de gestion de la réserve naturelle, le travail sur le nouveau plan a été engagé selon la méthode CT88.

En parallèle, l'équipe de gestion a engagé, de manière inédite pour une réserve naturelle en Corse, l'élaboration d'un *Diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité* et d'un *Plan d'adaptation de la gestion face au changement climatique* selon la méthodologie définie dans le cadre du projet LIFE Natur'Adapt. La note de cadrage, première étape de la démarche, a été présentée et validée par le Comité Consultatif de la réserve naturelle.

La RNTF a également été sélectionnée dans le cadre d'une étude sur la coordination de la gestion dans les aires protégées superposées coordonnée par l'OFB en partenariat avec RNF. La restitution des différentes participations (25 sites concernés) est attendue en juin 2024.

La fiche Ramsar du site a été reprise pour apporter certaines précisions et les éléments disponibles en téléchargement ont été mis à jour.

Surveillance et entretien

La surveillance est assurée par une présence régulière et peu d'infractions ont été constatées (circulation sur la piste principale uniquement).

L'entretien est assuré et des missions spécifiques ont concerné les espèces

La surveillance de la RN des Îles du Cap Corse a mobilisé 2 bateaux pour un total de 500 h de navigation.



La Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone est reconnue comme zone humide d'importance internationale depuis 2007.

invasives, notamment l'arrachage de *Dittrichia viscosa* dans la mare de Tre Padule Centre conduite pour la 6^e année consécutive. Une coupe de jeunes individus de Pins d'Alep a été opérée dans les zones de faible densité.

Suivis et études scientifiques

Le suivi des conditions météorologiques du site a été réalisé, de même que les suivis hydrologiques et des paramètres physiques des mares.

L'inventaire des coléoptères de la réserve naturelle, initié en 2021 sous la responsabilité d'Eric Jiroux, s'est limité à deux sessions de piégeage nocturne en raison du manque de personnel.

La collaboration engagée en 2020 avec le CBNC et l'association mycologique de Portivechju U Muchjinu pour l'inventaire des espèces mycologiques de la réserve naturelle s'est poursuivie avec 3 journées de prospection et une publication.

Suite à un échange entre le gestionnaire et le CBNC, une détermination des acacias présents sur la réserve a été engagée. Différents échantillons ont été prélevés début mars et transmis au CBNC pour identification.

Sensibilisation du public

Un film de présentation de l'ambiance de la réserve naturelle en période inondée a été réalisé en régie en utilisant notamment les captations sonores de Marc Namblard.



Le 2 février, une visite de site a été proposée à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides et une classe du Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune du Campus AgriCorsica « U Rizzanesi – Sartè » a également été accueillie pour une visite de site et la découverte des métiers liés à la gestion d'une réserve naturelle.

L'équipe de gestion a également présenté la réserve naturelle à l'occasion des journées « mares temporaires » organisées par l'OEC les 17 et 18 avril 2023 à Portivechju et a participé au 41^e congrès de Réserves Naturelles de France à Nîmes.

Riserva Naturale di U Monte Ritundu

La RNMMR a bénéficié du recrutement d'un assistant scientifique en octobre 2023 en sus du poste de conservateur et des 4 gardes-techniciens déjà en place. Une alternante de Master 1 « Sciences de l'eau et de l'environnement » de l'UCPP a également été engagée pour une durée de 2 ans dans le cadre du déploiement du réseau « Lacs sentinelles ». Par ailleurs, l'équipe de gestion a également bénéficié d'un renfort saisonnier de 7 agents entre le 15 juin et le 15 septembre.

Le Conseil scientifique de la réserve naturelle s'est réuni le 24 octobre 2023 et le Comité consultatif le 9 novembre 2023. Tous deux ont validé à l'unanimité le 1er plan de gestion de la réserve naturelle qui sera présenté à l'Assemblée di Corsica en 2024.

Surveillance et entretien

La surveillance et la police sur la réserve naturelle correspondent aux missions principales de l'équipe de gestion sur le site. Une présence quotidienne a été assurée du 15 juin au 15 septembre aux abords des lacs de Melu et Capitellu. Les conditions météorologiques n'ont pas permis une présence régulière sur le site au cours du mois de mai.

En novembre, la tempête Ciaran a détruit la route d'accès à la haute vallée, limitant fortement la présence sur le site.

La fréquentation hivernale est le fait d'usagers de niveaux de pratiques très variables et venant principalement de Corti et des communes mitoyennes. Toutefois, le faible enneigement du site a fortement limité ces activités en 2022-2023 et la fermeture de la route à la suite des dégâts de Ciaran a stoppé ces pratiques l'hiver suivant.

L'entretien du site est assuré en continu. 2 agents ont également participé au côté du PNRC à la réfection de l'arrivée d'eau du refuge de Melu et de la source attenante, à la pose de la clôture, ainsi qu'à la mise en défens des pozzines. En fin de saison, l'équipe a participé à la mise en hivernage du refuge.



Le dispositif de suivi continu des températures conformément au protocole du réseau « Lacs Sentinelles » a été étendu aux lacs de Melu et Capitellu avec l'aide des équipes spécialisées des deux SIS de Corse.

Des pièges nocturnes à UV et féromones ont été utilisés pour poursuivre l'inventaire des coléoptères de la RN des Tre Padule de Suartone.

Outre les 6 agents permanents, la RN du Massif du Monte Ritundu a bénéficié du renfort de 7 saisonniers en période estivale.

Suivis et études scientifiques

Une enquête de fréquentation a été menée en collaboration avec le PNRC, ainsi que des comptages visuels aux abords des lacs de Melu et Capitellu. Le pic de fréquentation a été relevé le 10 août avec environ 300 personnes sur site à 13 h. Concernant les usages, 192 baigneurs ont été observés, ainsi que 58 drones, 98 pêcheurs, 108 grimpeurs, 59 survols, 4 parapentes, 3 naturistes, 2 planneurs et 1 VTT.

Sensibilisation du public

L'accueil du public a été assuré sur le site, ainsi que lors de journées spécifiques. Par ailleurs, 22 publications ont été mis en ligne sur la page Facebook de la réserve naturelle. Le nombre d'abonnés de la page s'élève à 2 500.

Gestion du domaine du Cdl du Suttanaccia

Si la mise à disposition de 3 agents de la CdC prévue par la convention de gestion n'est plus effective depuis septembre 2020, la gestion du domaine du Cdl des 5 communes de l'Extrême sud de la Corse a mobilisé 7 ETP par l'emploi d'agents en CDD et un renfort interne à partir du mois de juillet.

La contribution de la CdC aux frais de gestion (fonctionnement) pour l'exercice 2023 s'établit à 186 200€, directement inscrits au budget de l'OEC. Les recettes de recouvrement des 13 conventions d'usages en vigueur se sont élevées quant à elle à environ 31 000 €.

Par ailleurs, des discussions ont été engagées avec le Cdl concernant la réalisation du



plan de gestion des terrains du Cdl de l'extrême sud, le Cdl souhaitant déléguer son élaboration à l'OEC.

Soutien technique aux actions du Cdl

L'OEC a été sollicité pour avis concernant 12 autorisations délivrées pour l'exercice d'activités ponctuelles sur le domaine du Cdl (manifestations sportives, cueillette, tournage...).

L'OEC a également accompagné le Cdl pour le suivi des travaux d'aménagement des sites de Palumbaghja, Tamaricciu et Fazziò-Madonetta, la mise en place d'une nouvelle signalétique routière sur le site de Palumbaghja, ainsi qu'un projet d'enfouissement des lignes électriques sur le site de Pertusatu.

Surveillance et entretien

Les missions d'entretien des sites, réparties entre le nettoyage des sites, l'entretien des

milieux et celui des sentiers, regroupent un peu plus de la moitié du temps de travail de l'équipe de garderie. Sur les sites de Fenu et A Testa, les linéaires importants de sentiers à entretenir, avec respectivement 15 km et 11 km, ont mobilisé fortement l'équipe.

Plus de 1/5^e du temps de travail de l'équipe de garderie concerne l'entretien et la réalisation d'aménagements (murets de pierre sèche, ganivelles...).

Pour la troisième année consécutive, l'effort de police consacré au respect des réglementations relatives au bivouac et au camping sauvage, ainsi qu'à l'usage du feu en période estivale, a dû être limité en raison du manque de personnel permanent.

Suivis scientifiques

Le comptage des pieds de *Centranthus trinervis* a été réalisé durant les mois de mai et juin 2023 en collaboration avec le CBNC et le PNRC. Une base de données SIG des résultats depuis 2016 a été réalisée et a permis de concevoir des cartes d'analyse et de synthèse.

L'équipe de gestion a participé au côté du CBNC au comptage des stations de *Limonium bonifaciense* situées sur le domaine du Cdl ou à proximité. De plus, une analyse des mesures de gestion à mettre en œuvre au regard des pressions potentielles a été réalisée, suivie d'une campagne d'arrachage des griffes de sorcières au sein des stations

Une opération de lutte contre le crabe bleu dans la lagune de Santa Ghjulia a été conduite par les agents en charge de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral du Suttanaccia, permettant la mise en place d'un protocole de veille scientifique de présence de l'espèce dans la lagune.





Le site de Campu Rumanilu (Buniifaziu) a accueilli près de 250 000 visiteurs en 2023, une partie d'entre eux ayant pu bénéficier d'une sensibilisation sur les missions de l'OEC.

254 000 visiteurs en 2023, au contraire des autres sites qui connaissent une baisse significative (entre 10 et 15 %) de leur fréquentation par rapport à l'année 2022, exceptionnellement élevée.

Sensibilisation du public

Le recrutement de saisonniers qualifiés a permis un effort important concernant l'accueil du public dans l'ancien abattoir de Campu Rumanilu. L'espace pédagogique a ainsi été ouvert 50 jours différentes entre le 27 juin et le 29 septembre. Durant cette période, il a notamment été ouvert à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les samedi 16 et dimanche 17 septembre, et pour l'accueil d'une classe de 4^e du collège Maria de Peretti de Portivechju accompagnée de correspondants espagnols dans le cadre du programme Erasmus.

Les agents saisonniers de l'Office Municipal de Tourisme de Buniifaziu ont bénéficié d'une visite du site de Fazziò-Madonetta dans le cadre de leur séminaire d'intégration.

L'équipe de gestion a participé au tournage d'un épisode de l'émission « Bougez vert », diffusée sur Ushuaia TV, intitulé « Bunifaziu, en marche vers le grand site de France », et malgré un nombre limité de publications en 2023, les réseaux sociaux ont vu leur audience croître.

L'équipe de gestion du Cdl a également participé aux Rencontres Régionales des Agents et Gardes du littoral les 11 et 12 octobre à Portu.

Mission Façade maritime occidentale Site UNESCO Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola

Le dispositif de gestion inclut la présence de 2 agents

permanents dotés d'une embarcation basée à Portu.

L'année 2023 a été marquée par la réalisation, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, du rapport périodique (3^{ème} cycle de soumission) sur la gestion du site, préalable indispensable à la réinscription du bien sur la liste du patrimoine mondial. Dans la continuité de ce rapport périodique, des réunions de suivi ont été mises en place par l'UNESCO et l'UICN à destination des gestionnaires des biens situés dans la communauté française.

L'OEC a également répondu, en collaboration avec les services de l'Etat, à une sollicitation sur l'état du bien. Dans sa réponse, l'UNESCO a pris bonne note des avancées sur la gestion en sollicitant la finalisation du plan de gestion intégrant le tourisme durable, le suivi et l'adaptation aux changements climatiques, l'extension du périmètre de la réserve naturelle de Scandola et une réglementation concernant le mouillage et le nombre de navires dans la réserve. Un nouveau rapport sur l'état de conservation devra être produit pour la fin de l'année 2024.

Concernant le plan de gestion, plusieurs réunions de travail ont été menées au sein d'un comité technique informel composé de l'OEC, du PNRC, des services de l'Etat (DREAL/DMLC), du Cdl, en lien avec le MTE

concernées et de la mise en place d'un suivi des pieds de Limonium impactés par la présence de *Carpobrotus edulis*.

Un suivi bimensuel du grau de la lagune de Santa Ghjulia a été mis en place depuis janvier 2023 afin de connaître son fonctionnement et son évolution spatiale. Les cartes de synthèse élaborées à partir des données traitées sous SIG montrent une grande variabilité.

Pour la première année une présence importante de *Callinectes sapidus* a été observée dans la lagune de Santa Ghjulia. Aussi, une opération de régulation a été menée en septembre 2023 afin de limiter son expansion. 2 journées de prélèvements ont permis de capturer 129 individus, mais également de réaliser un état des lieux de la présence de l'espèce sur ce site, notamment sa répartition dans la lagune et la caractérisation des individus. L'opération sera reconduite annuellement en cas de nécessité.

L'équipe de gestion a également collaboré avec le CEN de Corse dans le cadre de la troisième mission du suivi POPAmphibien, menée sur les sites de Tamaricciu et Santa Ghjulia, et du PNA Tortue d'Hermann 2018-2027 sur la thématique « Réglementation / Détention ».

L'évaluation de la fréquentation sur les lieux de stationnement aux abords des sites de Bruzzi / Chevanu, San Ghjuvani, Tunara / Stagnolu, Pertusatu et I Pini a été conduit pour la 3^e année consécutive, de même que le suivi de la fréquentation des sites de Campu Rumanilu, Fazziò-Madonetta, Fenu, A Testa et Bruzzi, par des systèmes de comptage automatique.

Malgré un contexte général de baisse de la fréquentation touristique en Corse par rapport à l'année précédente, la fréquentation du site de Campu Rumanilu a atteint une valeur record d'environ



La directrice générale de l'UNESCO, M^{me} Azoulet, a été accueillie sur le site des Calanche de Piana le 15 mars 2023.

et les responsables Europe de l'UNESCO et de l'UICN. La constitution d'un Comité de gestion unique pour le bien du patrimoine mondial et la réserve Man and Biosphère a notamment été actée. Un travail de correspondance des différents documents de gestion du site (Natura 2000, réserve MAB, Réserve de Scandula, plans de gestion forestiers, orientation de gestion du bien du patrimoine mondial...) a été entrepris.

Dans le cadre du projet ADN Environnemental de l'UNESCO pour l'étude de la vulnérabilité de certaines espèces marines face au changement climatique, l'OEC a accueilli le 15 mars 2023 M^{me} Azoulet, Directrice générale de l'UNESCO, en présence des enfants et des enseignants de l'école d'Ota. 20 prélèvements ont été réalisés sur 5 localités situées dans le périmètre du site du patrimoine mondial (restitution en 2024).

Surveillance du balbuzard pêcheur

Le suivi de la reproduction du balbuzard pêcheur est réalisé depuis 2020 en collaboration avec le PNRC. En 2023, 41 missions de terrain ont impliqué 8 agents et 3 unités de navigation. Sur les 20 couples ayant pondé en 2023, 12 jeunes à l'envol ont été répertoriés dans 9 nids (dont 8 dans le secteur Calvi-Carghese).

Les mesures de protection réglementaires ont concerné l'instauration par arrêté préfectoral de 15 zones de quiétude, soit la totalité des nids avec ponte du secteur Calvi-Carghese complétant ainsi les 7 arrêtés de protection de biotope mis en place ailleurs en Corse (Cap Corse et secteur Ajaccio).

8 panneaux réalisés par l'OEC en collaboration avec le PNRC ont été disposés dans plusieurs ports afin de fournir une information aux plaisanciers sur les protections du secteur Calvi-Carghese et les zones de quiétude des balbuzards. L'application Nav&Co de l'OFB, des affiches et un dépliant complètent ce dispositif d'information.

Projet de réserve naturelle

Un premier groupe de travail, composé d'experts scientifiques issus des comités scientifiques de la réserve de Scandula, de la réserve MAB et du CSRPN, et un comité technique informel s'est organisé autour des représentants de l'OEC, du PNRC, de la DMLC, de la DREAL et du Cdl concernant le projet de Réserve Naturelle de Corse sur la façade maritime nord-occidentale. Si le projet initial porte sur un périmètre exclusivement marin d'environ 64 600 ha au droit du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, la prise en compte d'un périmètre étendu sur les secteurs à fort intérêt biologiques au-devant

des pointes d'Orchinu et Omigna d'une part et de Capu Cavallu d'autre part n'est pas à exclure, de même que l'intérêt de prendre en compte une frange côtière pour la diversité floristique, faunistique et géologique. Les orientations générales discutées privilégient de définir une réglementation sur l'ensemble du périmètre de la réserve, ainsi qu'une surface significative en zone de protection forte. Le calendrier prévisionnel ambitionne un classement fin 2025.

Natura 2000 en Mer

L'OEC assure au titre de la politique Natura 2000 en Mer l'élaboration du document d'objectifs des 7 sites du secteur de l'extrême sud, l'animation du site du Grand Herbier de la Côte Orientale et l'animation des 4 sites du secteur Calvi-Carghese.

En 2023, l'OEC a organisé plusieurs réunions avec les acteurs concernés (Préfecture Maritime, OFB, DMLC, animateur de la vallée du Fangu, PNRC, CdC, CdL, Pelagos, CBNC, Association CARI, Réserve MAB Falasorma-Dui Sevi...). L'évaluation des statuts des sites Natura 2000 en mer a aussi été effectuée dans le cadre du Réseau MedPAN et du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC).

Concernant les sites Natura 2000 de l'Extrême Sud, le travail de rédaction du tome 1 du Document d'Objectifs a débuté par l'actualisation des données administratives et des données abiotiques, ainsi qu'une analyse préliminaire des cartographies des habitats marins et terrestres. Les rendus cartographiques des habitats terrestres seront finalisés en juin 2024 par le CBNC. La présentation de ce travail au comité de pilotage est prévue au 1er semestre 2025.

Concernant le site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale », les priorités ont été définies avec les services de l'Etat. Des actions de sensibilisation ont été menées durant la période estivale en direction des socio-professionnels (sports nautiques,

campings, promenades en mer...). Un comité de pilotage est prévu pour 2025.

Concernant les sites Natura 2000 situés entre Calvi et Carghese, l'OEC a été sollicité par les services de l'Etat pour une évaluation d'impact (Trail de Calvi / Revellata) et a participé aux réunions pour l'élaboration par le Cdl du plan de gestion de la Revellata.

Un dossier de financement par le FEAMPA sera déposé en 2024 afin de couvrir l'ingénierie administrative et financière des 12 sites Natura 2000 en mer, ainsi qu'un suivi scientifique de l'habitat « Grottes marines » incluant un volet sensibilisation.

Sanctuaire Pelagos

Depuis 2023, l'OEC se doit de coordonner l'animation de la Charte de partenariat Pelagos en Corse au droit des sites Natura 2000 en Mer dont il assure l'animation.

L'OEC a participé au Comité scientifique et technique les 11 et 12 septembre 2023, au Comité national du Sanctuaire Pelagos le 11 octobre 2023 à Ajaccio, ainsi qu'au groupe de travail « ASPIM » et au « 2nd International Meeting of the signatory Municipalities of the Pelagos Partnership Charter » à Sassari.

L'OEC a participé au second meeting des municipalités signataires de la Charte du Sanctuaire Pelagos à Sassari.



